

L'Action NATIONALE

Volume LXXIV, numéro 6, février 1985

LOUIS RIEL, 1885-1985
Centenaire de sa mort



La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Vice-président:

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Paul-André Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Marcel Chaput

Roger Duhamel

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna Lagacé-Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Gilles Rhéaume

Léonard Roy

André Thibaudeau

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale
qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds
destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis
pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers
destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes
sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec
pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514)-845-8533

l'Action NATIONALE

Volume LXXIV, numéro 6, février 1985

TABLE DES MATIÈRES

GILLES RHÉAUME:	Louis Riel	583
MARCEL LAFLAMME:	Coopération et projet de société .	591
JEAN-D. ROBILLARD:	Nos cousins franco-ontariens ...	601
RENÉ BLANCHARD:	Nous attendons encore le Messie	615
ROGER DUHAMEL:	Une sirène socialiste au Québec . Un grand humaniste: Victor Barbeau	617 623
J.-B. GIROUX:	Maîtres chez nous	627
BERNARD CLOUTIER:	1984: la vision d'Orwell	637
W. ANDRÉ LAFRANCE:	Le Canada français: un rêve frustré	641
SYLVAIN CROCHETIÈRE:	Le parc industriel portuaire de Bécancour	649
VIRGINIE BEAUDET:	Culture et patrimoine	659
CORRES- PONDANCE:	M. Raymond Garneau et M. Léandre Fradet	662
PATRICK ALLEN:	À l'affût de l'actualité	665

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: JEAN GENEST

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen	Jean-Baptiste Giroux
François-Albert Angers	André Joyal
Viateur Beaupré	Pierre-André Julien
René Blanchard	Marcel Laflamme
Odina Boutet	Delmas Lévesque
Guy Bouthillier	Jeannine McNeil
Claude Collin	Denis Monière
Roger Duhamel	François Morneau
	Gilles Rhéaume
	Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ième} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

L'ASSURANCE-VIE DES JARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.

Sa croissance reflète celle des caisses populaires
et d'économie, celle des entreprises
dont elle assure le personnel,
celle des gens qui réalisent des projets
et savent l'importance
de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié
ses services pour mieux répondre aux besoins
de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant
ou l'emprunteur de la caisse,
les membres de centaines de groupes
et des milliers d'autres personnes
qui ont recours aux services
de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses
une protection financière qui répond
aux besoins de chacun.

L'Assurance-vie Desjardins grandit avec
tous ses assurés pour mieux les servir
à un meilleur coût.



**Assurance-vie
Desjardins**



LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE L'ACTION NATIONALE

	Nombre	Prix
50 ANNÉES DE NATIONALISME POSITIF Synthèse de nationalisme canadien-français de 1917 à 1963. 260 pages. \$2.	_____	_____
LIONEL GROULX, PTRE. En 1978 on a fêté le centenaire de sa naissance. Seul volume sur sa vie et son travail. Études de: Angers, Arès, Allen, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest 1968, 288 pp. \$5. Volume indispensable et très actuel. Illust.	_____	_____
TOUTE LA PENSÉE DE BOURASSA SUR LE SÉPARATISME! Lettres et textes de Bourassa sur le séparatisme. Angers et Nish. 158 pages. \$2. Pour travail historique.	_____	_____
LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS, FAVEUR? PIÈGE? Arès, Allen, Angers, Brunet, Filion, Laporte, Laurendeau, P.-E. Trudeau, 1957, 135 pages. \$2.	_____	_____
LA CHARTE DE VICTORIA, FIN DU FÉDÉRALISME? Angers, Arès, Berner, Brunet, Laplante, Claude Morin, Jacq.-Yvan Morin. 1972. 148 pages, \$2.	_____	_____
ESDRAS MINVILLE (1896-1975) — par Angers, Arès, Gagnon, Létourneau, Harvey, etc. 188 pages, 1976, \$5.00. Illustré.	_____	_____
LA BATAILLE DES COMMUNICATIONS. Le drame de la centralisation fédérale et du peu de flexibilité de son fédéralisme. 1976, 160 pages, \$3.00.	_____	_____
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS 3 vols dont celui de février 1968 est épuisé)		
I — Exposés de base et documents de travail, nov.-déc. 1967, 275 pages, \$3.00.	_____	_____
II — Assises nationales, mai-juin, 1969, 640 pages, \$7.00.	_____	_____
LA LANGUE FRANÇAISE, ASPECTS CONSTITUTIONNELS, POLITIQUES ET CULTURELS. par Angers, Arès, Beaupré, Castonguay, Dorion, Godin, Laurion, Pépin, Renaud, 1975, 172 pages, \$2.00.	_____	_____
L'ÉDUCATION NATIONALE. Mémoire de SSJB de Montréal à la Commission Parent. Enquête sur le problème national des Québécois francophones. 1962, 180 pages, \$2.	_____	_____
POUR UN QUÉBEC CLAIREMENT ET DÉFINITIVEMENT FRANÇAIS, par Angers. DOCUMENT majeur sur la langue au Québec. 1977, \$2.	_____	_____
LE TERRITOIRE DU QUÉBEC. Dossier sur Hull, le port de Montréal, les parcs fédéraux, le Labrador, Mirabel et le sol agricole. Avril 1977. 104 pages, \$2.00.	_____	_____
AUJOURD'HUI L'ACADIE. Où en est l'Acadie? Et si le Québec se sépare? Universitaires et penseurs acadiens se penchent sur leur futur. La meilleure synthèse sur l'Acadie actuelle. Nov.-déc. 1977. 180 pages. \$3.00.	_____	_____
L'ACADIE AUX ACADIENS 180 p. \$3.00.	_____	_____
LE RÉFÉRENDUM, juin 1979, 22 p. \$6.	_____	_____
John Grube: BÂTISSEUR DE PAYS, 1981, 250 p. \$12.	_____	_____
F.-A. Angers: POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS, 280 p. \$5.	_____	_____

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

Abonnement régulier (comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	\$20.00
Abonnement étudiant (avec pièce justificative — comprenant la cotisation de membre de l'IHAF)	\$10.00
Abonnement institutionnel (sans cotisation de membre)	\$20.00
Abonnement de soutien	\$40.00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos)	12.50\$
à l'étranger:	14.50\$
par avion:	20.00\$

Nom

Adresse

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

BIJOUTERIE POMPONNETTE Inc.

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

revue critere

Revue publiée par la Société de publication Critère inc., avec l'aide du Ministère de l'Éducation du Québec, du fonds F.C.A.C. du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy-H. Allard, Claude Gagnon, Jean Proulx, Jean Stafford.

Dernières parutions:

No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.

No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.

No 36: *Le nouveau paysage mythique — 1*, automne 1983, 188 p.

No 37: *Le nouveau paysage mythique — 2*, printemps 1984, 180 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,

Revue Critère, Collège Ahuntsic,

9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8

Tél.: 389-9068

Le centenaire de Louis Riel

par GILLES RHÉAUME, président du MNQ,
de la SSJB de Montréal et
directeur de la Ligue d'action nationale.

La connaissance de notre histoire nationale est essentielle à la compréhension du présent tout en étant nécessaire pour envisager correctement l'avenir. Comment est-il possible pour un peuple, de savoir où il doit aller, s'il ne sait pas d'où il vient?

Ceux et celles qui prennent la peine d'étudier notre histoire y découvriront une continuité et un sens: la volonté de demeurer ce que nous sommes et de choisir les chemins qui assurent le plein épanouissement de notre entité nationale.

L'année 1985 nous rappelle le 100^e anniversaire d'un événement essentiel à intégrer à toute l'analyse du cheminement du Canada français depuis que le joug confédéral nous a été imposé en 1867: cet événement majeur est la pendaison de Louis Riel à Régina, le 16 novembre 1885.

Moins de 20 ans après la naissance du *Dominion of Canada*, l'assassinat de Riel a été l'occasion d'une prise de conscience nationale de l'injustice et de l'oppression qui étaient réservées au peuple canadien-français à l'intérieur du pays artificiel qui venait d'être créé pour contrôler le peuple du Saint-Laurent.

Il n'est jamais facile, à un siècle de distance, d'apprécier un événement comme celui de l'inacceptable meurtre de Louis Riel. Nous devons donc, avant de porter quelque jugement que ce soit, procéder à une mise en situation qui doit nous permettre ensuite de colliger les faits et enfin de tirer les conclusions qui s'imposent.

En 1870, il y a à peine 100 ans, les troupes britanniques, au bout de la baïonnette, se sont emparées de la Nouvelle-France, appelée aussi Canada. Près de 70 000 personnes de culture et de langue françaises se sont retrouvées sur les bords du fleuve, isolées et sans pouvoirs. Une nouvelle nation réclama donc son droit d'être elle-même suite à ce que trop d'individus continuent erronément de qualifier de conquête.

Même si la majorité des habitants de la Nouvelle-France réside dans l'actuelle province de Québec, lors du traité de Paris

en 1763, il ne faut pas oublier que déjà *les Français* étaient installés en Acadie et aussi dans l'Ouest.

Plusieurs ignorent, encore aujourd'hui, que notre pays, sous le régime français, s'étendait du Nord jusqu'au golfe du Mexique et de l'Atlantique jusqu'au Pacifique. Ils sont nombreux les coins du continent que nos ancêtres ont visités et où ils se sont installés.

Ceux et celles que *cette grande aventure* intéresse doivent lire les ouvrages du chanoine Lionel Groulx consacrés à l'histoire de l'Amérique française. En lisant l'œuvre de Groulx nous pouvons y découvrir l'esprit qui motiva nos ancêtres et leurs multiples efforts pour bâtir, sur notre continent, un pays français.

Près de 10 000 personnes ont courageusement traversé l'océan pour venir en Nouvelle-France. Leurs points de départ, ce furent les différents ports de mer de la vieille France. Cependant, contrairement à ce que l'on peut croire, ils venaient de toutes les régions de *la mère patrie*. Les études généalogiques actuelles nous révèlent les origines de ces premiers Canadiens.

Dès 1604, les pionniers s'installent en Acadie, en 1608 c'est au tour de Québec, suivi de Trois-Rivières en 1634, et de Montréal en 1642. Nous venons de célébrer, en 1984, les 450 ans de présence française en Amérique. Suite aux diverses manifestations organisées pour souligner un tel anniversaire il est opportun de se pencher sur toute cette époque de notre histoire nationale. Il est bon de se rappeler des efforts investis par nos aïeux pour bâtir le pays.

Il en faut du courage pour quitter sa maison, sa famille et ses amis, pour ensuite entreprendre une incertaine traversée en s'entassant, non pas sur un paquebot, mais bien sur des embarcations rudimentaires, pendant des mois, dans des conditions incroyables.

Des gens déterminés, tels furent les hommes et les femmes de France qui traversèrent l'Atlantique pour répondre à l'appel de la Nouvelle-France. Ils ne fuyaient pas les persécutions et la tyrannie, comme d'autres, mais ils voulaient *agrandir* la France.

Les difficultés de ces pionniers ne se terminèrent pas en arrivant à Québec. Imaginons, un instant, notre pays à cette époque. Rappelons qu'il fallut construire des maisons, cultiver la terre et surtout s'habituer à un climat rude. Nos hivers, et nous

connaissions leur intensité, obligent les Français à changer rapidement leur mode de vie.

Les peuples amérindiens, depuis des temps immémoriaux, vivaient en Amérique du Nord. Malheureusement, nous connaissons trop peu l'histoire de leur civilisation. Pourtant la compréhension de leur cheminement est essentielle à quiconque veut saisir toute la réalité de notre coin de terre. Après une période normale d'apprentissage, puisque les habitants de la Nouvelle-France sont venus perturber la vie des Amérindiens, on peut conclure que nos ancêtres, en général, furent bien accueillis par les nations autochtones.

Ce préambule est nécessaire avant d'aborder le récit de la vie de Louis Riel, chef métis, qui organisa la résistance contre l'oppression. Essayons de voir un peu plus clair là-dedans.

Dès les débuts du 17^e siècle, les explorateurs français sont venus visiter les territoires de l'Ouest où vivaient depuis toujours les Indiens. On affirme que les Amérindiens étaient plus de 180 000 en Amérique du Nord avant l'arrivée des Européens.

Les aléas de l'histoire firent en sorte que l'Angleterre et la France se croyaient chez eux dans l'Ouest canadien. Le commerce, notamment la traite des fourrures, motiva les voyages des Européens dans ces terres nouvelles. On sait qu'à Paris, Londres et Amsterdam, les fourrures du nouveau monde étaient fort en demande. Acquises pour presque rien, les peaux de fourrures traversèrent l'Atlantique pour satisfaire les modes d'Europe. Les Amérindiens connurent ainsi les difficultés inhérentes aux échanges avec des peuples très différents d'eux. La volonté d'évangélisation, l'effort missionnaire motivèrent les gens d'Église à œuvrer dans ce nouveau territoire.

Après 1763, le continent tout entier passa sous le contrôle britannique. Dans l'Ouest, cela n'empêcha pas les groupes français de fraterniser avec les communautés amérindiennes. Naturellement, un nouveau peuple, une nouvelle nation est née de ces rapports: *les gens des Plaines* ou les Métis.

La *Hudson's Bay Company*, dont la direction était à Londres, issue de la fusion de deux sociétés, reçut d'immenses privilèges, à telle enseigne que le quart de l'Amérique du Nord est devenu son territoire de chasse. La Compagnie agissait en maître

et dirigeait toute la vie de ces territoires. Un gouverneur veillait à la bonne marche de la colonie.

Louis Riel est né le 22 octobre 1844 sur les bords de la Chaîne. Ses parents eurent onze enfants. Sa mère, Julie Lagimodière grandit près de la Rivière Rouge et son père, Louis, naquit en Saskatchewan. Monseigneur Provencher qui maria Julia et Louis baptisa, à la cathédrale de Saint-Boniface, le jour de sa naissance, le futur chef des Métis.

Après ses études élémentaires chez les Sœurs Grises à Saint-Boniface, Monseigneur Taché qui espérait des vocations nouvelles, s'intéressa au jeune Louis Riel. L'évêque avait réussi à obtenir que les meilleurs sujets de son diocèse puissent venir étudier au Québec.

Dès 1858, Louis, ayant 14 ans, quitte avec trois jeunes Métis, sa famille pour poursuivre ses études. Soulignons que la seigneuresse de Terrebonne, madame Masson, veuve du premier millionnaire canadien-français, Joseph Masson, contribua financièrement à cette entreprise afin de permettre au jeune Riel de faire ses études au Collège de Montréal dirigé, depuis un siècle, par les Messieurs de Saint-Sulpice.

Pendant 10 ans, jusqu'en 1868, il vécut donc au Québec et il fréquenta les milieux nationalistes canadiens-français. Il travailla, entre autres, quelque temps, chez l'avocat Rodolphe Laflamme, ardent opposant à l'entrée de la province de Québec dans le projet de confédération discuté dans les milieux politiques.

La mort de son père, survenue en 1864, devança son retour chez lui dans l'Ouest. Il retourne donc vers vingt ans auprès de sa mère, de ses frères et de ses sœurs.

Il nous faut maintenant nous attarder un peu sur tout le débat qui a précédé l'érection de la Confédération de 1867. Pour ce faire, il est nécessaire de faire un retour en arrière.

En 1774, pour neutraliser les aspirations indépendantistes du Canada français excité par la révolution américaine, le gouvernement anglais adopta l'Acte de Québec qui reconnut le droit à l'existence d'une société française en Amérique du Nord. Après l'indépendance des États-Unis, les sujets britanniques

opposés à la République vinrent s'installer au Canada français. Après quelques années, ces nouveaux citoyens, n'acceptant pas d'être soumis aux règles d'un *pays français*, revendiquèrent un changement de régime.

Ainsi, pour satisfaire les désirs des Anglais du Canada, Londres créa, en 1791, par l'Acte constitutionnel, le Haut et le Bas Canada. Rapidement, les Canadiens-Français constatèrent les limites de cette nouvelle situation. C'est l'époque aussi où sur la scène internationale apparaît le réveil des nationalités.

Chez nous se manifestent une prise de conscience de notre existence comme peuple et l'espoir de décider nous-mêmes de notre avenir. Le chapitre de notre histoire concernant cette période nous révèle l'action des Patriotes, dirigée par Louis-Joseph Papineau. Les autorités britanniques écrasèrent ce mouvement indépendantiste. Douze pendus sur la place publique, une centaine d'exilés aux Bermudes et en Australie, plus de mille arrestations, des régions entières ont vu leur terre et leurs fermes saccagées et brûlées, voilà le bilan de l'oppression anglaise durant ces années.

Lord Durham est venu chez nous avec le mandat d'étudier la situation et de faire des recommandations pour mettre fin aux difficultés qui menacent *l'intégrité de l'Empire*.

Durham en vient à la conclusion que la seule façon de régler le problème, c'est d'assimiler les Canadiens-Français. Il dira que le Canada français constitue un peuple sans histoire. Cette attitude poussera François-Xavier Garneau à écrire notre histoire nationale.

Pour assimiler notre peuple à la langue et à la culture anglaise, les stratèges de Londres imaginèrent deux hypothèses, l'union du Haut et du Bas Canada, avec des procédures qui assureront la neutralisation des francophones et la confédération des colonies britanniques d'Amérique du Nord. En 1840 on imposa donc l'Union à nos compatriotes.

Même si les Canadiens-Français étaient beaucoup plus nombreux, on décida, démocratie britannique l'exige, qu'il y aurait à l'intérieur du nouveau Parlement un nombre égal de députés tant pour le Haut-Canada que pour le Bas-Canada. Cette mesure garantit la prédominance de l'élément anglophone

sur l'élément francophone. C'est ça, la justice et la liberté de l'Angleterre. Au Canada français, l'unanimité se fait autour de la nécessité de combattre ce nouvel assaut contre nos droits nationaux.

Voyons maintenant ce qui s'est passé par la suite. Une vaste campagne d'émigration du côté anglophone finit par rendre majoritaire cette minorité coloniale. Ceux-là mêmes qui avaient défendu avec vigueur la représentation égale des deux anciennes colonies à l'Assemblée changèrent radicalement leur opinion. La justice et l'intérêt sont synonymes en anglais.

Cherchant une solution, car la situation était intenable, on reprit la deuxième suggestion de Durham, à savoir son projet confédératif. Comment rendre possible un tel scénario sans l'accord du Canada français? Rien n'est impossible à l'Empire britannique, l'histoire du monde le démontre avec éloquence. Les ennemis du Canada français réussirent à convertir des parlementaires de chez nous à leur plan machiavélique.

Georges-Étienne Cartier, chef national du Canada français, accepta le projet des orangistes malgré l'opposition des libéraux qui, à l'époque, combattirent énergiquement le projet Macdonald. Parmi les opposants les plus farouches à la Confédération, notons Wilfrid Laurier et Antoine-Aimé Dorion qui, avec d'autres, exprimèrent l'inquiétude que le Canada français pût se faire assimiler par cette nouvelle structure. Donc, malgré une vive opposition, on nous a imposé, sans référendum et sans consulter le peuple, le *British North American Act*, en 1867.

Cette nécessaire digression nous aura permis de mieux situer la dynamique qui prévalait, lorsque Louis Riel retourna dans son pays en 1868.

Le Nord-Ouest, le pays des Métis, ne faisait pas partie de la Confédération. Depuis le Fort Garry, centre administratif du pays, la Compagnie de la Baie d'Hudson avait la main haute sur la vie de cette région. À un mille du fort un petit village nommé Winnipeg se développait lentement.

Des colons venus du Haut-Canada vinrent s'installer à Partage-la-Prairie. Ils avaient un journal, le *Nor'Wester*, qui réclamait l'annexion du pays métis avec la nouvelle Confédéra-

tion. Les Métis, quant à eux, voulurent conserver le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Même Monseigneur Taché tenta de sensibiliser Georges-Étienne Cartier à l'injustice qui se produisait. Cartier envoya promener l'évêque. Riel et une poignée de Métis réussirent à évacuer des terres des Métis, les représentants de la couronne britannique. Ce n'était que partie remise. Le sort des Métis a été décidé sans qu'on les consulte.

Le gouvernement canadien poussa la tyrannie jusqu'à nommer un lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, William Mac-Dougall. Il apporta avec lui armes et munitions. Les Métis s'organisèrent pour l'empêcher d'entrer dans leur pays. En octobre 1869, ils adressèrent le message suivant au représentant du colonialisme britannique:

Monsieur,

Le Comité national des Métis de la Rivière Rouge intime à M. W. Macdougall l'ordre de ne pas entrer sur le territoire du Nord-Ouest sans une permission spéciale de ce Comité.

*Par ordre du Président, John Bruce,
Louis Riel, secrétaire.*

Riel est convoqué par le Conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour répondre de ses actes. Les autorités de la Compagnie tentèrent de convaincre les Métis que l'annexion était une bonne chose. Riel, prévoyant une offensive d'Ottawa, s'empare du Fort Garry et y emprisonne des suspects favorables au gouvernement canadien. Un gouvernement provisoire est proclamé par l'assemblée populaire des Métis.

Mais qu'est-ce que Riel a bien pu faire pour s'attirer ainsi les foudres du Canada anglais? Des Anglais fanatiques s'en prennent au peuple des Métis qui tente de sauver son identité. Parmi eux, un certain Thomas Scott, qui croit que les Canadiens-Français constituent un peuple inférieur, ira jusqu'à participer à l'assassinat d'un jeune Métis accablé de troubles mentaux. Ce rebelle combattit furieusement la résistance des Métis. Un tribunal fut formé. Reconnu coupable, il fut condamné et exécuté.

La presse anglaise réclame la tête de Riel, mais ses compatriotes l'élisent comme député de Provencher à la Chambre des

Communes. Il n'occupera jamais son siège de parlementaire. Il dut vivre les épreuves du rejet et de l'exil. Il se réfugie aux États-Unis et au Québec. Persécuté constamment, son équilibre psychologique est atteint.

Demeuré très populaire chez les Métis, quelques années plus tard, on vient le tirer de son exil pour l'amener défendre ses compatriotes de la Saskatchewan. Il recommence la lutte. Finalement il est arrêté. Il subit un procès truqué. Condamné à mort, la province de Québec demande sa grâce. Des ministres canadiens-français à Ottawa réussirent à défendre un gouvernement central qui reste sourd aux multiples appels à la clémence. Le 16 novembre 1885, à Régina, Louis Riel est pendu.

Le Canada français a été profondément blessé par la pendaison de Louis Riel et surtout par l'attitude du gouvernement d'Ottawa. C'est à cette époque que John Macdonald, premier ministre du Canada, répliqua ainsi aux nombreuses demandes de grâce: «Quand bien même tous les chiens du Québec japperaient tous ensemble, Riel sera pendu quand même.» Les ministres et les députés canadiens-français qui ont soutenu le meurtre de Louis Riel ont été considérés par le Canada français comme des traîtres.

À Montréal, 50 000 personnes se rassemblent au Champ-de-Mars autour de Wilfrid Laurier et d'Honoré Mercier qui crient: «Riel, notre frère est mort, victime de l'incompréhension de Sir John Macdonald et de la trahison de quelques-uns des nôtres qui ont préféré garder leur portefeuille...»

Aujourd'hui, 100 ans plus tard, Louis Riel symbolise toujours le martyr des peuples non anglophones de la Confédération. Espérons que cette page d'histoire rappellera à ceux et celles qui l'auraient oublié le fanatisme orangiste qui imposa sa loi à la Confédération et apprendra à ceux et celles qui l'ignorent ce qui est réservé aux résistants à *la démocratie anglaise*.

Que l'Assemblée nationale du Québec, en cette année anniversaire, réclame unanimement la réhabilitation complète de Louis Riel. Qu'au Parlement de Québec on attribue le nom du chef Métis à un édifice ou à une salle, afin de perpétuer la mémoire de ce héros national.

La dimension sociale des coopératives

par MARCEL LAFLAMME,
professeur titulaire à la Faculté
d'administration, Univ. de Sherbrooke¹.

I - COOPÉRATION ET PROJET DE SOCIÉTÉ

Introduction

Tout mouvement qui veut survivre et prospérer doit avoir un fond solide de principes sur lequel il base sa politique et son action. Cette affirmation est particulièrement explicitée dans le *best-seller* «In search of Excellence», de Peter et Waterman.

La direction d'une coopérative est avant tout une activité qui dérive de la conception des choses, du travail, des hommes et de la société. C'est pourquoi il est impérieux d'approfondir l'arrière-plan philosophique des activités qui constituent le quotidien des entreprises.

Au Québec, la coopération a évolué suivant une approche empirique, allant au plus pressé, ce qui a cependant eu comme effet de *diluer la philosophie coopérative*. Le retour à l'authenticité coopérative se pose comme le défi le plus important, si l'on veut que la coopération réalise sa mission historique de transformation sociale. Une vigueur intellectuelle, sociale et morale s'impose auprès des coopérateurs, afin de produire un système socio-économique à notre mesure.

L'exposé comprend deux grandes parties:

UNE PREMIÈRE qui tente de mieux cerner la contribution de la coopération à notre *édification nationale*.

UNE SECONDE qui précise le *rôle social* de la coopérative, afin de mieux remplir sa mission auprès de la collectivité locale.

1. Étude présentée devant les membres de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska, en décembre 1984. — La deuxième partie suivra, le mois prochain.

A - La conjoncture mondiale — Un scénario pessimiste, puis optimiste

Horizon pessimiste: 1985-1990

Le macro-problème mondial: la crise globale du monde développé.

Au plan international, le libéralisme et le communisme arrivent à la limite critique de leur évolution. Déjà, le rêve américain (ou russe pour d'autres) motive de moins en moins.

La recherche du bien-être matériel et de la croissance à tout prix nous conduit directement au désastre planétaire, en mettant en cause des conditions physiques de survie de l'humanité. Sur l'échiquier mondial se dessinent aussi les probabilités d'une grave crise économique et d'un troisième conflit mondial ou de guerres civiles généralisées...

Nous croyons que des tensions extrêmes se produiront d'ici la fin des années 80.

Horizon optimiste: après 1990

Après une période de déséquilibre, de troubles sociaux et de maux immenses, les peuples chercheront une voie différente de celles de New York ou de Moscou. C'est précisément à ce moment que le Québec pourrait particulièrement devenir un leader dans l'aménagement d'une société humaine. À cet effet, il faut se préparer à réaliser une économie sociale et une société de concertation.

B - Les déceptions sociales de la révolution tranquille

La révolution tranquille a entraîné divers progrès, notamment aux plans économique et scientifique. Elle s'identifie à une évolution nationale sous la pression de tout un ensemble de forces externes et internes.

Néanmoins, après un quart de siècle de révolution tranquille, nous assistons à toutes sortes de déboires à caractère social.

1. Déception du nationalisme étatique où l'âme du peuple fut assimilée par les appareils.
2. Déception de la social-démocratie, qui s'est muée en social-bureaucratie.

3. Échec du progressisme infantiliste qui conteste tout et qui fuit dans le changement, quel qu'il soit.
4. Déception de l'idéologie pluraliste, qui noie toute affirmation, toute identité, dans le *melting pot*.
5. Déception de l'école techno-bureaucratique, où ce sont les fonctionnaires et les permanents syndicaux qui deviennent le cœur du système.
6. Échec d'un système éducatif propageant quatre orientations philosophiques *rivales*: la pensée marxiste, la pensée catholique, la pensée libertaire et la pensée industrielle.
7. Échec de la politique familiale tant au plan de la natalité qu'à celui du divorce.
8. Absence d'une politique de la santé, identification des hôpitaux avec des usines.
9. Échec d'un système de relation de travail anachronique où les travailleurs demeurent des étrangers dans les entreprises d'ici.
10. Déception des médias propageant sur une vaste échelle l'inculture, c'est-à-dire, ce qui est superflu, morbide et amoral.

Au fur et à mesure que le peuple prendra conscience de cette nouvelle forme de colonialisme interne, il voudra se libérer des entraves et retrouver ses essences et son identité. Le réveil social s'accompagnera d'une nouvelle fierté associée à l'idéal d'une authentique souveraineté du peuple.

C - La troisième voie

À l'époque contemporaine, deux idéologies dominantes s'affrontent et donnent lieu à des luttes sans fin à l'intérieur des nations et entre elles. Une réflexion approfondie nous amène à considérer le débat gauche-droite comme une controverse stérilisante, puisque dans les deux systèmes, l'homme y joue perdant. Ce sont deux pôles extrêmes d'un ordre économique ayant comme dénominateur commun l'orientation quantitative. Le capitalisme souffre d'un déséquilibre de droite, puisqu'il maximise le profit et l'ultra-individualisme. Pour sa part, le socialisme dépouille les individus pour tomber dans la déformation du collectivisme totalitaire.

Dans le premier régime, l'homme est considéré comme une

marchandise, tandis que dans l'autre, il représente le reflet des rapports de production; ni l'un ni l'autre des systèmes n'appréhende la personne en tant que valeur intrinsèque et ni l'un ni l'autre ne vise le bonheur des masses. L'Assemblée des évêques canadiens n'hésite pas à affirmer que les deux idéologies dominantes, capitalisme et marxisme, sont en contradiction avec l'Évangile.

Pour bon nombre de penseurs, le problème ne se pose pas en termes de lutte de classes, mais plutôt *de lutte contre la déshumanisation de l'appareil de production*. Une véritable réforme de la société implique une recharge des institutions et des hommes. Une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme est à instaurer, afin d'améliorer les conditions de vie au travail et en société.

Le problème des problèmes consiste à *refaire le tissu social* en restaurant les valeurs humaines dans un monde qui tend à les écraser.

La troisième voie donne primauté aux personnes sur les appareils et favorise une recomposition de la vie de famille, de la vie étudiante, de la vie au travail, de la vie culturelle, de la vie spirituelle, etc. La troisième voie consiste en une *révolution qualitative et pacifique* quant à l'aménagement des ensembles sociaux. Voilà le grand défi qui polarisera les énergies du peuple, d'ici la décennie 90. Cette dynamisation sociale s'appuiera notamment sur l'humanisme profond inhérent à la culture française.

D - L'économie du troisième type

La reconversion de l'économie. — Plan directeur

1. D'une économie de domination à une économie de solidarité.
2. D'une économie de consommation à une économie de sobriété.
3. Du gigantisme économique à l'économie «petit et moyen formats».
4. D'une économie centralisée à une économie régionale et communautaire.
5. D'une économie de salariés à l'actionnariat ouvrier et la démocratie.
6. D'une économie de protection sociale à une économie de plein emploi.

7. D'une technologie dévastatrice à une technologie «douce» ou appropriée.
8. D'une économie occidentale à une économie ouverte sur les pays en voie de développement.
9. D'une civilisation matérialiste à une civilisation d'amour.

E - À la recherche d'une mystique

«Coopération — Famille — Patrie»

L'heure des refontes vitales appelle une remise en ordre de nos valeurs. À la civilisation de la pacotille et au régime de désintégration nationale qui dressent les québécois les uns contre les autres, il faut retrouver une conscience haute et forte de notre idéal national au service de la francité et de la civilisation d'amour. Trois mots peuvent galvaniser nos gestes et fournir une réponse aux angoissants défis posés à notre collectivité.

Coopération

L'heure des forces coopératives a sonné, afin d'effectuer les réformes sociales fraternelles pour mieux consolider et faire progresser notre vie commune.

Famille

Notre peuple, c'est l'aboutissement historique de quelques milliers de familles. L'émergence d'une nation forte et unie et la refonte du tissu social s'appuient d'abord sur la restauration de la famille, pivot de toute société.

Patrie

Notre idéal patriotique est proportionnel à la grandeur et à la beauté de notre projet national, conformément à notre identité culturelle et à notre contribution à l'instauration d'un nouvel ordre socio-politico-économique.

F - Un mouvement coopératif non finalisé

Le problème central inhérent au mouvement coopératif résulte du fait que c'est un système non complété, c'est-à-dire, non aligné sur des buts globaux et à long terme, en matière de développement économique et social. Quelle sera la contribution du mouvement coopératif au produit provincial brut en 1990? De quelle stratégie dispose le mouvement coopératif, afin de favoriser l'auto-détermination économique du Québécois? De quelle façon les dirigeants de coopératives entendent-ils actualiser la mission historique de la coopération visant à la transformation sociale de la société?

Le pire danger qui guette le mouvement coopératif serait de se *méconnaître lui-même*, d'être trop modeste, de sous-estimer ses virtualités humaines et ses potentialités économiques, de minimiser sa contribution au projet collectif.

En l'absence d'un plan maître, le mouvement ne dispose pas d'une vision de son état futur et il devient à la merci du hasard et des circonstances. D'un point de vue global, plusieurs symptômes reflètent le manque de planification du mouvement coopératif: développement spécialisé et non-équilibré des secteurs coopératifs, acculturation du système coopératif par le système capitaliste, isolement des coopérateurs et des coopératives, absence d'un credo ou d'un système de valeurs proprement coopératif, manque de volonté de conquérir et de coopératiser l'organisation économique et sociale de la nation, etc. Ce laisser-aller au niveau des finalités nous laisse apparaître le mouvement coopératif comme un géant endormi.

Est-ce qu'on assistera au réveil de ce géant durant les années 80?

G - Un second souffle mobilisateur

Le réveil de ce géant pourrait cependant constituer un des grands espoirs québécois des années 80. Voici quelques assertions que nous formulons à l'égard de ce potentiel coopératif:

- a) La dégradation du climat social au Québec s'explique largement par le fait que les travailleurs et les consommateurs sont absents du système économique fondé sur le capital et son accumulation, pour ne pas dire qu'ils y sont étrangers. Par la promotion de la démocratie économique, la coopération possède de puissants atouts pour refaire le tissu social.
- b) Le retard économique des Québécois peut constituer un atout et une avance, lorsqu'il est question de reconversion industrielle et de réorientation de l'économie vers des objectifs humains et de qualité de vie.

Il revient au coopératisme d'assumer le leadership dans la pressante mission visant à recharger les hommes et les institutions et partant, à établir une société plus équitable et fraternelle.

- c) Parce qu'elle se situe *au centre même* des enjeux sociaux contemporains (démocratie économique, solidarité, qualité de vie...), la coopération fournit un idéal et une structure

- appelés à être à l'avant-garde en matière d'innovation sociale au Québec.
- d) Le réseau coopératif a fait la démonstration de son dynamisme et de sa compétence, avec ses 3 000 entreprises appartenant en propre à la collectivité québécoise et détenant plus de 23 milliards \$ d'actifs.
- e) Le système coopératif est déjà impliqué dans la résolution des principaux défis posés à la collectivité québécoise: rapatriement des pouvoirs décisionnels, création d'emplois, revitalisation des campagnes, valorisation des dynamismes régionaux.
- f) L'émergence d'un contexte socio-culturel favorable. Parmi les tendances lourdes du Québec, nous observons la montée de nouvelles valeurs exerçant une pression sur la société. Or, il est intéressant de constater que ces valeurs sont congruentes avec l'esprit coopératif. Il est probable qu'une symbiose intense se réalisera entre le mouvement coopératif et les nouvelles aspirations contemporaines:
- Un sain nationalisme consistant à rapatrier les centres décisionnels et à encourager d'abord nos institutions.
 - L'esprit régionaliste mettant en valeur les forces vives du milieu, conformément à leur profil d'aptitudes socio-économique.
 - La volonté de se prendre en main (*self-reliance*) au niveau individuel et collectif, afin de rénover son cadre de vie économique, social et culturel.
 - La volonté de la base de participer aux instances décisionnelles qui affectent son comportement.
 - La revendication, de la part des jeunes générations, d'une économie plus juste et plus humaine.
 - Une motivation vers la qualité de vie sous toutes ses formes.

H - Le projet coopératif québécois

La vision de la coopération québécoise doit dépasser celle de la micro-unité coopérative et du secteur coopératif, pour déborder sur la recherche *de solutions plus globales* reliées au type de développement à privilégier en vue d'une plus grande auto-détermination économique et de la restauration sociale.

Le défi actuel consiste à dynamiser le réseau formé de 3 000 unités coopératives et de 4 millions de membres et à constituer

un véritable mouvement coopératif doté de son propre système de valeurs, ses projets à long terme, son plan de transformation sociale, ses stratégies de développement régional, ses programmes d'implication des membres, bref, une façon originale et spécifique de façonner un système économique par et pour les Québécois.

De plus, l'une des principales missions de la coopération québécoise consiste à imprégner le fonctionnement *des autres acteurs* (patronat, état et syndicat) de l'esprit coopératif, dont les valeurs dominantes sont la solidarité, la justice, l'entraide, la responsabilité, la démocratie, le self-help, etc.

Alors, la propagation de l'esprit coopératif engendrera quel type d'économie?

I - D'une économie de domination à une économie de solidarité

Par économie solidaire nous entendons des organisations qui s'inspirent de l'esprit coopératif en se réglant sur la démocratie économique et en favorisant une économie au service de la personne. Le but visé est de bâtir un système plus équilibré d'échanges mutuels, afin de dissoudre l'aliénation et le mécontentement.

En effet, l'esprit coopératif

- suscite l'autosuffisance (self-help);
- démocratise le pouvoir économique;
- redonne des racines humaines à l'économie;
- favorise l'éducation économique et sociale des gens;
- atténue les tensions sociales permettant des activités en commun;
- replace les technocrates sous une autorité démocratique;
- brise le lien étroit entre le capital et le pouvoir;
- augmente le pouvoir d'achat en utilisant l'action collective;
- valorise les belles qualités de la personne et permet d'accéder à une vie plus haute;
- s'ouvre à la fraternité universelle par la coopération internationale.

Au Québec, les P.M.E., les sociétés d'État et le secteur coopératif constituent l'essentiel de notre patrimoine industriel et commercial. D'une façon générale, les secteurs privés et publics pourraient s'inspirer étroitement de l'esprit coopératif, notamment dans les relations avec les employés et les usagers, en les impliquant davantage au niveau de l'avoir, du pouvoir et du savoir. Dans la décennie 80, ce sont les organisations qui auront mieux développé le sens de la solidarité des intervenants qui pourront prospérer et passer à travers les perturbations socio-politiques d'une ampleur inégalée.

J - Modification du rôle des acteurs économiques

Le projet économique visé commande des réaménagements sensibles au niveau des quatre acteurs principaux de la scène économique:

- que *le secteur capitaliste* s'applique à réaliser la démocratie industrielle et économique;
- que *le secteur coopératif* exerce une rigueur et un leadership dans l'application de sa philosophie, afin que sa pratique coïncide avec son discours;
- que *le secteur syndical* réaménage sa stratégie en fonction d'entreprises d'ici qui œuvrent pour la promotion d'employés associés formant une communauté de travailleurs;
- que *l'État* délègue certains programmes sociaux et de main-d'œuvre aux entreprises coopératives et communautaires administrées par la population à la base (cf. clinique médicale coopérative).

«Un gouvernement de demi-mesure qui distribue des droits et des privilèges avec parcimonie, n'a pas droit de cité dans notre monde moderne et civilisé.»

Max Yalden: *Appel au gouvernement Davis*
(*Le Devoir*, 17 nov. 1979).

NOUVELLES DE LA CAMPAGNE 1985

Comment se porte la Fondation Minville?

Au 15 janvier, nous avons déjà recueilli la somme encore jamais atteinte de 11 000\$, soit 69% de notre objectif.

Voici, comme promis, la liste des membres de notre COMITÉ D'HONNEUR

M. François-Albert Angers	1000\$
M. Georges-Étienne Cartier	1000\$
M. Yvon Groulx	1000\$
Société St-Jean-Baptiste de Montréal	1000\$
M. Marcel Caron	500\$
Mme Anna Lagacé-Normand	500\$
M. et Mme Patrick Allen	450\$
P. Richard Arès, S.J.	400\$

À tous et à chacun de nos lecteurs et amis nous disons un profond merci.

Le suspens continue: aurons-nous, dès 1985, 100 000\$ espéré?

Nos cousins franco-ontariens (suite)

par JEAN-D. ROBILLARD

Comment nos voisins ontariens traitent-ils leur minorité francophone dans le milieu de l'éducation?

I - Le comportement typiquement W.A.S.P. (White Anglo-Saxon Protestant) à Penetanguishene.

1979, 7 septembre: *La Presse Canadienne* annonce que la Fédération des Francophones hors Québec revient à la charge par la voix de son président, M. Paul Comeau. C'est que le conseil scolaire de Simcoe refuse toujours de construire une école secondaire de langue française à Penetang, bien que la loi le permette et que le gouvernement ontarien ait promis de défrayer 85% des coûts. M. Davis ne pousse pas fort!

1979, 19 septembre: Gérard Lévesque, secrétaire-général de l'Association canadienne-française de l'Ontario, appuie les défenseurs de l'école secondaire de la Huronie (Penetang) dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation de l'Ontario, Mme Bette Stephenson. Ça ne bouge pas!

Comme l'écrivait Robert Décary (*Le Devoir*, 27 septembre 1979): «C'est beau d'être jugé en français. C'est beau d'être soigné en français. Mais si l'on ne reconnaît pas dès maintenant, le droit de recevoir l'enseignement en français, il s'en trouvera bientôt combien d'Ontariens qui parleront assez français pour se réclamer du droit d'être jugés et soignés en français?»

1979, 3 octobre: Le député libéral de la circonscription de Saint-Henri-Westmount à la Chambre des Communes, Donald Johnston, écrit dans *Le Devoir*: «La projection du nombre d'élèves d'expression française d'ici 1983 ne pourrait pas s'établir avec exactitude, néanmoins les chiffres provenant des deux bords et que nous avons examinés paraissent justifier l'école en question.» Alors pourquoi ce retard dans l'établissement de cette école? «Le problème semble exister au niveau de l'administra-

tion... la situation est complexe...» et patati et patata... on essaie encore d'excuser, de noyer le poisson.

1979, 5 octobre: D'Ottawa, Claude Turcotte écrit dans *Le Devoir* que le cas de Penetang sera à l'avant-scène du congrès de l'ACFO.

- 1 - M. Davis devient rapidement nerveux, lorsqu'on soulève en sa présence la situation de la minorité francophone dans sa province.
- 2 - La population anglophone demeure en trop grand nombre allergique à la reconnaissance du fait français dans cette province.
- 3 - L'ACFO s'interroge sur les intentions du gouvernement Clark envers la minorité francophone ontarienne. Elle avait invité le sénateur Martial Asselin à venir adresser la parole aux congressistes. Il a d'abord accepté l'invitation, puis s'est désisté par la suite. Une seconde invitation a été faite à M. David Macdonald, secrétaire d'État: il a refusé. Une troisième demande au bureau du premier ministre Clark n'a pas donné plus de résultat.

Le même jour, le *Globe and Mail* (Toronto) annonce que le gouvernement de l'Ontario s'est prononcé contre le projet de construction d'une école secondaire à Penetanguishene, près de Barrie. «Comme Pénélope, le gouvernement ontarien vient de défaire en quelques jours ce qu'il prétendait tisser depuis quelques années» (Lise Bissonnette, *Le Devoir*, 6 octobre 1979). C'est la 14^e fois que M. Davis exprime son refus de négocier. (*Le Devoir*, 8 novembre 1979).

1979, 6 octobre: Le gouvernement ontarien promet maintenant aux francophones, pour le 1^{er} janvier 1980, une entité scolaire à l'intérieur des murs de l'école secondaire bilingue de Penetang.

1979, 15 octobre: John Ciaccia, député libéral de la circonscription de Mont-Royal à l'Assemblée nationale, écrit:

- 1 - «Tant que le gouvernement de l'Ontario ignorera le fait que sa minorité française a un droit fondamental à la survivance culturelle, toutes les minorités du pays éprouveront des difficultés à se faire reconnaître comme telle.»
- 2 - «Comment le gouvernement de l'Ontario peut-il espérer voir

ses citoyens de langue française parvenir à défendre légalement leur cause si dans les commissions scolaires dominées par une majorité indifférente, il n'existe aucun mécanisme pour équilibrer le pouvoir excessif de cette dernière? Quand finira-t-on par comprendre que la révolte naît du spectacle de la déraison devant une condition injuste et incompréhensible?»

- 3 - «La survivance culturelle des francophones au Canada n'est pas seulement un droit fondamental, mais aussi une responsabilité qui incombe à tous les gouvernements de ce pays. C'est une responsabilité et un devoir car cette culture fait partie indissoluble de l'histoire du Canada.»
- 4 - «En adoptant des politiques qui ont pour objet de nier l'identité culturelle des groupes minoritaires au pays, les gouvernements ne favorisent pas leur intégration dans la société pas plus qu'ils ne les préparent à s'identifier avec leur pays. Et c'est peut-être là l'un des aspects les plus tristes de l'affaire de Penetang.»

1979, 16 octobre: Roland Desroches, membre du Comité consultatif de langue française du Conseil scolaire du Comté de Simcoe, résume dans *Le Devoir* la longue histoire de Penetanguishene:

- 1 - Décembre 1977, le Comité consultatif formule la première demande d'une école secondaire de langue française, car c'est depuis 1969 qu'on désire améliorer la situation des jeunes francophones de l'école secondaire bilingue de cette ville.
- 2 - Juin 1978, le Comité consultatif est saisi d'un rapport officiel qui est ensuite rejeté par le Conseil scolaire de Simcoe.
- 3 - Septembre 1978, le Comité consultatif fait appel à la commission des langues d'enseignement de l'Ontario qui désigne un médiateur, M. Berchamn Kipp.
- 4 - Janvier 1979, l'enquêteur recommande la construction d'une école distincte sur un terrain de la rue John, propriété du Conseil scolaire de Simcoe; le Conseil scolaire rejette la recommandation.
- 5 - Mars 1979, le Conseil scolaire de Simcoe présente au Comité consultatif les plans d'une annexe à la Penetanguishene Secondary School. Les négociations échouent.

- 6 - 4 juin 1979, Mme Bette Stephenson, ministre de l'Éducation, délègue un de ses représentants, M. Doug Penny, pour rencontrer le Conseil scolaire et le Comité consultatif dans un hôtel de Barrie.
- 7 - 11 juin 1979, le Conseil scolaire adopte une résolution portant que l'école ne serait pas construite à moins que le ministre ne l'exige.
- 8 - Fin juin 1979, le ministre annonce qu'elle rendra sa réponse en juillet.
- 9 - Juillet, la décision est reportée à la fin d'août.
- 10 - Fin août, le ministre renvoie la décision à la mi-septembre.
- 11 - Mi-septembre, le ministre annonce que la réponse sera rendue le 5 octobre.
- 12 - 4 octobre, une fuite force le ministre de l'Éducation à recommander, dès le 5 octobre à une heure du matin, de diviser physiquement, à l'intérieur d'un même bâtiment, toutes les écoles mixtes et de créer des modules français.
- 13 - «Une fois pour toutes, que le gouvernement de l'Ontario cesse de se vanter partout dans le monde que la minorité est bien traitée dans cette province. Les faits prouvent le contraire.»

1979, 17 novembre: Dans *Le Devoir*, à la une, on titre: «Penetang, Yalden lance un appel au gouvernement Davis.» «J'affirme que ces jeunes ont un droit inaliénable à leur langue et à leur culture.»

1979, 24 novembre: L'AFCO demande maintenant l'appui pressant des Québécois pour sauver Penetang. On signale, entre autres, dans l'article paru dans *Le Devoir*:

- 1 - Il a fallu se battre en 1923 à Pembroke,
- 2 - Il a fallu se battre en 1971 à Sturgeon Falls,
- 3 - Il a fallu se battre en 1973 à Cornwall,
- 4 - Il a fallu se battre encore tout récemment à Windsor.
- 5 - Une cinquantaine de jeunes sont actuellement obligés de fréquenter une école française illégale à Penetanguishene, parce que le gouvernement de l'Ontario refuse de leur accorder l'école secondaire qu'ils revendiquent depuis maintenant plus de deux ans.

1980, 7 février: Dans *Le Devoir*, Patricia Dumas écrit que les pourparlers sont rompus à Penetanguishene.

- 1 - Le Conseil scolaire de Simcoe, de qui relève l'enseignement à Penetang, convoque une assemblée spéciale, le 4 février. Les membres du Conseil consultatif de langue française de Penetang sont invités; ces derniers ne se sont pas rendus, car sur l'invitation il n'y avait à l'ordre du jour que la négociation des salaires au niveau élémentaire.
- 2 - Profitant de l'absence des membres du Conseil consultatif de langue française, on ajoute un deuxième point: «Rupture des pourparlers».
- 3 - La motion est adoptée à l'unanimité. Cela met un terme aux relations entre le Conseil consultatif et le Conseil scolaire.

Voilà. Comment qualifier ces façons hypocrites d'agir?

1980, 9 février: Mariane Favreau, dans *La Presse*, rapporte les paroles de M. Gérard Lévesque, secrétaire général de l'ACFO: «Depuis des années, nous, les francophones de l'Ontario, demandons la gérance de nos moyens d'éducation et la plupart des rapports nous donnent raison. Et pendant que le ministère de l'Éducation renvoie la balle au Conseil scolaire et vice versa, l'école secondaire française de Penetanguishene s'est installée dans un bureau de poste désaffecté.»

Chaque fois qu'on a voulu établir des écoles françaises, on s'est buté à des refus; il a fallu se battre... ce fut le cas pour Windsor-Essex en 1973-74, pour Elliot Lake, etc.

En attendant, la petite école française parallèle de Penetang a besoin de 400 000\$, pour continuer d'exister.

1980, 23 février: Jeannine Séguin, présidente de l'ACFO, écrit dans *Le Devoir* que le «Registry Act» de l'Ontario, en 1980, considère le français comme une langue étrangère. Elle ajoute, en parlant de Penetang: «Que vaut un droit reconnu sur papier, alors qu'il faut remuer presque tous les ministres du cabinet de l'Ontario pour le faire reconnaître dans cette localité?»

1980, 29 mars: Dans *Le Devoir*, on titre: «La Banque Royale dit non aux Franco-Ontariens» ... elle refuse de leur venir en aide pour la réalisation de leur projet d'une école française à Penetang. La Banque Nationale s'est contentée de faire un don de

1 000\$ à l'ACFO; du même souffle, il ne faut pas oublier de mentionner que ces deux institutions financières ont accordé chacune au moins 75 000\$ à la Fondation Pro-Canada, dont on connaît les couleurs.

II - À l'École secondaire Gabrielle-Roy de Toronto.

1979, 30 novembre: *La Presse Canadienne* expédie une nouvelle au *Devoir*: «Le dénouement!»

N'ayant pas le choix, les parents des étudiants de l'école Gabrielle-Roy acceptent que la seule école publique francophone de Toronto soit établie de façon permanente dans les locaux de la Hodgson Senior Public School. «Le débat, qui depuis huit mois entoure le choix d'un endroit permanent pour une école publique francophone, a créé des animosités anti-francophones.»

1979, 6 décembre: De Toronto, on apprend que la Commission scolaire de cette ville manque à ses engagements en ne trouvant pas de locaux permanents pour la seule école publique francophone de la capitale ontarienne!

III - À la Commission scolaire d'Ottawa.

1980, 30 avril: M. Gérard Lévesque, secrétaire général de l'ACFO, communique à *La Presse* que «Davis refuse aux Franco-Ontariens la direction des commissions scolaires, même à Ottawa où nous sommes nombreux». Le français n'a toujours pas de statut officiel et «s'il le voulait, le cabinet Davis pourrait d'un seul coup nous retourner à notre 'négritude' du règlement 17». N'oublions pas que le premier ministre ontarien a refusé d'entériner un projet de loi en ce sens, en 1978.

1980, 7 mai: *La Presse Canadienne* nous apprend, dans le quotidien *La Presse*, que pour Davis, il n'est pas question d'une commission scolaire francophone dans la région d'Ottawa-Carleton.

1980, 26 mai: Lucien Bradet, président du Conseil francophone de planification scolaire d'Ottawa-Carleton, expédie une lettre à William Davis:

1 - Il réclame, au nom du Conseil, la création d'un Conseil scolaire homogène de langue française pour administrer les écoles françaises de la région, écoles qui reçoivent quelque

20 000 élèves.

- 2 - Dès 1976, une commission d'étude, créée par le gouvernement ontarien, recommandait la constitution de ce Conseil scolaire homogène.
- 3 - En décembre 1979, M. Davis refuse définitivement.
- 4 - Le Conseil francophone s'empresse de contester par la présente lettre.

On connaît la suite. Rien à faire. M. Davis maintient sa décision.

IV - Au Conseil scolaire de Kirkland Lake.

1980, 23 février: Jeannine Séguin apprend à l'instant que le Conseil scolaire de Kirkland Lake refuse aux francophones de cette région la mise en place d'une école secondaire de langue française. Pourtant, c'est Thomas L. Wells, ministre des affaires intergouvernementales de l'Ontario, qui affirmait en 1978: «Je n'ai pas l'impression que les Franco-Ontariens demandent la lune. Les fondations sur lesquelles repose notre nation leur donnent le droit de se sentir ici chez eux, d'être fiers de leur culture, d'exiger qu'on les traite sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens de langue anglaise et de se réaliser pleinement.» De bien belles paroles...

V - Aux Universités supposées francophones.

a) L'Université Laurentienne.

1980, 26 février: Les étudiants francophones réclament une université dans le nord de l'Ontario. Le bilinguisme de l'Université Laurentienne? Allons donc, une autre farce.

- 1 - Les facultés de sciences sociales et des humanités ne garantissent pas de programmes en français, d'une année à l'autre.
- 2 - Les facultés des sciences et des écoles professionnelles n'offrent qu'un minimum de cours en français et uniquement afin d'avoir droit aux subventions pour le bilinguisme et le biculturalisme.
- 3 - Les départements de commerce et d'éducation physique refusent catégoriquement d'offrir des cours en français, alors qu'ils recrutent le plus grand nombre d'étudiants.

- 4 - La langue de communication dans les départements, les facultés et l'administration interne est l'anglais.
- 5 - Les professeurs francophones membres du nouveau syndicat reçoivent leur correspondance en anglais.
- 6 - Les francophones sont absents des plus hauts postes administratifs de l'Université.
- 7 - L'Association des étudiants francophones de l'Université Laurentienne existe depuis 1974; mais l'administration ne reconnaît toujours pas son autonomie.
- 8 - Cette Association n'a jamais eu de représentation paritaire au sénat de l'Université ni à certains comités sénatoriaux.
- 9 - Le fait que les étudiants francophones ne composent qu'un tiers de la population totale démontre le désintéressement de l'Université à recruter les étudiants franco-ontariens, alors qu'on sait que le Nord de l'Ontario a le potentiel nécessaire pour faire fonctionner et alimenter une université franco-ontarienne.

b) L'Université d'Ottawa.

1980, 3 mars: Eugène Lavoie écrit une lettre au *Devoir*, au sujet de l'Université d'Ottawa, qui s'est toujours dérobée à ce qui aurait dû être sa vocation première: être à la fois le couronnement de l'enseignement français en Ontario et l'un des principaux foyers de la vie française hors Québec.

- 1 - En 1968, Jean-Louis Gagnon, après bien d'autres, dénonce l'ambivalence néfaste de cette université et la presse de se franciser. Peine perdue.
- 2 - Depuis plus de vingt ans, cette institution forme des médecins qui, même francophones, ignorent à peu près tout du français dans l'exercice de leur profession.
- 3 - L'administration de l'Hôpital général devenu par la force des choses hôpital universitaire, est à peu près complètement anglicisée.
- 4 - Chez les ingénieurs francophones issus de cette université, le cas est semblable.
- 5 - Cette université «aurait pu être le symbole de notre fierté de vivre en français. Elle a préféré le confort d'un bon-ententisme naïf, fondé sur l'acceptation joyeuse ou du moins résignée de notre inégalité, laquelle débouche inexorable-

ment à plus ou moins long terme sur l'assimilation.»

Il ne nous reste qu'à déposer ici et là quelques cerises sur le gâteau. Nous avons cité le 13 octobre 1979, le 7 janvier 1980, le 20 septembre 1980, le 3 octobre 1980, en plus des perles suivantes:

1979, 23 novembre: Mlle Jeannine Séguin, présidente de l'ACFO, prend la parole devant les membres de la S.S.J.B. de Montréal:

- 1 - Bill Davis ne donne aucun signe de réelle volonté politique de reconnaître les droits légitimes de la minorité francophone en Ontario.
- 2 - M. Davis oublie de dire qu'il a fallu que 22 Franco-Ontariens aillent en prison pour tenter d'obtenir des services en français, avant que M. McMurtry puisse venir annoncer au Québec qu'on pouvait maintenant subir un procès en français en Ontario.

1980, 16 février: Le Curé de Sault Ste-Marie, en Ontario, le Père Noël H. Fortier, c.s.c., écrit, dans *Esprit-Vivant*, que l'assimilation règne en dehors du Québec. «Là où la communauté francophone est petite numériquement, il n'y a plus d'espoir. J'appartiens à une famille de onze enfants; pas un seul de mes frères et sœurs n'a épousé un francophone. Sur mes 20 neveux et nièces, trois seulement comprennent le français. Davis ment effrontément, lorsqu'il prétend que la minorité francophone d'ici est mieux traitée que la minorité anglophone du Québec. Sur les 14 mariages célébrés dans ma petite paroisse «nationale» en 1979, deux seulement étaient des mariages de deux Franco-Ontariens.»

1980, 27 février: Dans *Le Devoir*, un entrefilet nous donne un exemple entre mille de ce qu'ont à supporter nos cousins franco-ontariens:

- 1 - M. L. E. Ellis, directeur de la filiale d'Ottawa de la National Grocers Co. Ltd, fait parvenir un mémo aux 500 travailleurs dont plus de la moitié sont d'expression française (à l'entrepôt, les francophones forment à peu près 80% de la main-d'œuvre): «On pourra utiliser la langue de son choix à la pause-café et au déjeuner; mais pour le reste, la langue de travail sera l'anglais.» Et cela, même si l'usage s'était ré-

pandu, au cours des années, d'utiliser les deux langues au travail.

- 2 - Une employée affirme: «Si tu es Français, ici, tu ne vaux pas grand-chose et tu n'as pas de promotion. Pourtant, les francophones rendent différents services, parce qu'ils parlent les deux langues et ils devraient être payés davantage pour ces services supplémentaires.» D'ailleurs, la compagnie admet qu'elle a des clients importants au Québec, où le français est nécessaire.

1980, 17 septembre: Michel Vastel décrit le dédain fait au français, lors de l'inauguration d'une aciérie que la Stelco a plantée sur les rives du Lac Érié:

- 1 - Stelco vit dans la plus complète ignorance qu'il y a au Canada deux sociétés et un premier ministre francophone.
- 2 - À table, on distribue aux hôtes des paroles de l'hymne national uniquement en anglais.
- 3 - On dépêche de Montréal du personnel et du matériel pour satisfaire la presse francophone avec un minimum très incomplet par rapport à ce qu'on réserve à la presse du pays.
- 4 - M. Peter Gordon, directeur général de Stelco, fait inscrire sous le nom de M. Pierre Elliott Trudeau: «Prime Minister of Canada». On oublie le «Premier ministre du Canada». Et cela est gravé dans une brame d'acier pour les générations futures.

1980, 15 octobre: Gilles Paquin, du bureau d'Ottawa, cite dans *La Presse* M. Yves Saint-Denis, président de l'ACFO:

- 1 - La proposition du gouvernement Trudeau ne fait que perpétuer la politique de deux poids deux mesures entre Franco-Ontariens et Anglo-Québécois. L'Ontario n'était pas liée par la loi avant, elle ne le sera pas plus à l'avenir.
- 2 - Le Québec était tenu depuis plus d'un siècle de fournir des services en anglais aux anglophones. Pendant ce temps, l'Ontario n'offrait aucun service aux francophones et le Manitoba se moquait des dispositions de la loi qui l'obligeait à faire comme le Québec.
- 3 - L'ACFO trouve particulièrement injuste que la majorité puisse fixer seule le nombre d'élèves requis pour l'octroi de

services scolaires.

1980, 21 octobre: M. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, accuse M. Davis à New York, devant une trentaine de personnes, journalistes, hommes d'affaires, observateurs, etc.

- 1 - M. Davis nourrit le sentiment anti-français au Canada.
- 2 - M. Davis a bloqué sciemment le processus de réforme constitutionnelle.
- 3 - L'Ontario qui ne désire rien d'autre que le *statu quo* a trompé les Québécois, lors du référendum.
- 4 - On sait que M. Davis a obtenu de M. Trudeau que disparaissent de son projet constitutionnel les clauses qui obligeraient l'Ontario au bilinguisme pour les tribunaux et le Parlement, ce à quoi sont déjà tenus le Québec et le Manitoba.
- 5 - C'est dans la législature ontarienne que l'on retrouve les sentiments anti-français.
- 6 - Quatre jours plus tard, Paul Longpré ajoute à ce sujet, dans *La Presse*, que Davis a trahi le Québec et il cite le premier ministre du Nouveau-Brunswick: «Le premier ministre ontarien a trahi les Québécois, puisqu'il a, lui aussi, comme les autres premiers ministres provinciaux, réclaté un 'non' au référendum de mai, en promettant une réforme en profondeur du fédéralisme canadien de manière à faire droit aux revendications légitimes du Québec. En refusant de faire de l'Ontario une province bilingue, au plan des services, là où se trouve la minorité la plus importante numériquement, le gouvernement de Queens Park a vidé de sa substance la réforme promise par les forces du 'non'.»

Même Claude Ryan, le leader libéral québécois, se trouve muselé...

Et le 18 novembre, c'est au tour de M. Yalden d'appuyer M. Hatfield: «Comment peut-on concevoir que des droits constitutionnels soient accordés à une minorité de langue officielle mais non pas à l'autre, à une province mais non pas à sa voisine?»

1980, 13 novembre: La Chambre de Commerce de Montréal reçoit M. McMurtry comme conférencier invité. À cette occasion, ce dernier déclare que «le bilinguisme en Ontario n'a pas de

racine historique ni de tradition, comme c'est le cas au Québec... donc il est fallacieux de comparer ce qu'offrent à leurs minorités l'Ontario et le Québec». Traduisez: le Québec a été le dindon de la farce; ou encore: le vaincu doit s'incliner devant le conquérant.

1981, 8 janvier: La Conférence des évêques catholiques de l'Ontario favorise, devant le Comité spécial mixte sur la Constitution, la reconnaissance pleine et entière des droits de la minorité francophone de cette province; Mgr Plourde reprend essentiellement la position de l'ACFO... qui doit continuer le combat.

1981, 17 février: Ronald Rudin, professeur au département d'Histoire de l'Université Concordia au Campus Loyola, écrit un texte dans *Le Devoir*: «L'Ontario, 70 ans plus tard».

- 1 - De 1881 à 1911, le nombre de francophones s'est accru beaucoup plus rapidement que la population ontarienne dans son ensemble. Alors qu'en 1881, ils ne représentaient que 5% de la population totale leur pourcentage atteignait 10% vers 1911.
- 2 - Numériquement plus forts, il était normal qu'ils tentent d'améliorer leur situation sur le plan scolaire.
- 3 - Cette proclamation des droits francophones ontariens souleva une vive réaction surtout chez les Orangistes, adversaires irréductibles de toute cause catholique ou française. Cette opposition aboutit à l'adoption du fameux Règlement 17, soit le bannissement de l'usage du français dans les écoles au-delà des deux premières années du cours primaire.
- 4 - Parce qu'ils revendiquaient à juste titre des droits accrus, les Franco-Ontariens perdent alors ceux, déjà bien maigres, qu'ils possédaient.
- 5 - L'auteur conclut: «Si, comme il faut l'espérer, le premier ministre Davis se trompe, lorsqu'il juge la population ontarienne intolérante, il doit de toute urgence faire accepter l'article 133. En revanche, si son intuition est juste, il lui faut trouver le moyen d'agir sur l'opinion publique.»

Or, il ne veut faire accepter l'article 133... et il se croise les bras quant à la deuxième option.

1981, 28 février: *La Presse* révèle les résultats d'un sondage mené auprès des électeurs qui voteront pour les conservateurs en

Ontario: 49% s'opposent à garantir les droits linguistiques dans la constitution canadienne pour les Ontariens d'expression française, quand ceux-ci ont des rapports avec le gouvernement provincial de l'Ontario dans les domaines des tribunaux, les écoles et les services gouvernementaux comme les bureaux de l'assurance-chômage; par contre, 42% sont en faveur de cette mesure. M. Davis a donc raison d'invoquer l'intolérance de la population anglophone ontarienne.

Si nous revenions à l'éducation... car ne croyez surtout pas que tout s'est réglé à la satisfaction des Franco-Ontariens; la litanie se continue:

1980, 6 décembre: *La Presse canadienne* traduit un texte paru dans le *Toronto Star*, où l'on écrit qu'en avril dernier, les parents, les enseignants et les élèves de l'école Duke of York avaient combattu l'idée de créer un service d'enseignement en français dans le cœur de la ville de Toronto.

Puis Jarvis, une école secondaire de 1 400 élèves, «s'oppose avec véhémence à créer dans l'école des classes séparées pour 23 élèves francophones».

1980, 31 décembre: Séraphin Marion, historien et homme de lettres, résume l'histoire des Franco-Ontariens dans *Le Devoir*; il termine par ces mots: Depuis la moitié du XIX^e siècle, «les Franco-Ontariens s'égosillèrent en répétant que la minorité franco-catholique de cette province voulait être traitée dans le domaine scolaire, de la même façon — avec justice et générosité — que l'était la minorité anglo-protestante du Québec. Rien de plus, mais rien de moins». Tous ces efforts se révélèrent vains, sauf quelques miettes tombées de la table.

«1980 a donc été l'année des grands espoirs déçus pour les Franco-Ontariens» écrit Patricia Dumas, dans *Le Devoir* (3 janvier 1981).

1981, 3 février: Jean-Pierre Proulx écrit dans *Le Devoir* que l'ACFO tentait, la semaine dernière, un ultime effort auprès de M. Trudeau pour le convaincre du bien-fondé de ses revendications. Ce fut en vain: l'article 23 a été adopté en ne reconnaissant que les droits individuels en matière de langue d'enseignement.

L'ACFO continue donc inlassablement sa lutte pour que les minorités francophones se voient reconnaître le droit de gérer

leurs propres écoles.

1981, 10 février: Le Comité de coordination de Penetang explique les injustices et les frustrations quotidiennes que subissent les Franco-Ontariens pour vivre et étudier en français dans cette province. Mme Claudette Paquin, présidente de ce Comité, affirme:

- 1 - Les francophones de l'Ontario ne bénéficient pas de conditions et de services éducatifs et culturels adéquats, contrairement à ce que clame le premier ministre ontarien.
- 2 - Chaque école française en Ontario a été gagnée de haute lutte, parfois après dix ans de crise scolaire... et une fois acquise, elle n'est pas à l'abri de coupures: de services, d'options, de cours, de personnel, quand elle n'est pas logée dans des locaux insalubres.
- 3 - Les Conseils scolaires en Ontario ne veulent pas d'écoles françaises et des attentes «inacceptables» bloquent tous les dossiers à tous les niveaux.
- 4 - Les écoles sont accordées sur papier, mais tout est mis en œuvre pour retarder leur implantation, que ce soit les conditions d'achat de terrains qui s'y rattachent, les changements de zonage, les subventions spéciales, etc.
- 5 - Il est inconcevable que l'on s'attende à ce que les anglophones nous donnent quoi que ce soit.
- 6 - On vit de promesses en promesses et tout ce qui a été acquis peut être retiré n'importe quand.
- 7 - En Ontario, les francophones représentent une sous-minorité par rapport à la minorité catholique qui gère le réseau des écoles dites séparées.

Conclusion: C'est ainsi. D'une part, Penetanguishene et toutes les injustices criantes qu'on y a vécues; d'autre part, les commerçants anglophones québécois qui se plaignent à Alliance-Québec que la Loi 101 viole leurs droits et leur liberté au sujet de l'affichage public; et pour les aider dans cette cause, les pauvres n'ont reçu que 900 000\$ en subvention du Secrétariat d'État! (*Le Devoir*, 19 juin 1984).

Nous attendons encore le Messie!

par RENÉ BLANCHARD,
directeur de la SNQ — Centre du Québec.

Les campagnes électorales font ressortir les constantes de l'histoire. Les Canadiens-Français sont d'abord des catholiques romains, jansénistes et messianistes. Et ils le demeurent malgré les parades laïcisantes et les révolutions de surface.

L'État collectif religieux a influencé tous nos comportements, y compris nos choix politiques. Nous avons toujours eu besoin de chefs conservateurs et autoritaires, besoin de respecter l'ordre établi tout en flirtant avec l'inconduite sociale et morale. Nous plaçons sur des têtes ayant pour toute référence le choix populaire la Providence qui nous fait survivre. Et nous les suivons aveuglément, sans relever le moindre paradoxe dans leurs attitudes tout à fait contradictoires.

Point n'est besoin de logique pour capter le vote au Québec. Il suffit d'agiter les pires serpents. Duplessis fut titanesque, parce qu'il sut correspondre à l'âme collective et mettre religion et politique dans le même sac, agir au profit de l'un et de l'autre, servir les évêques et s'en servir.

Trudeau fut entraînant, parce qu'il incarnait un nouveau nationalisme de conquête et de bravade, une laïcisation longtemps souhaitée de l'autorité, un statut économique personnel toujours refusé aux Canadiens-Français.

Que nous reste-t-il de ces engouements, réponses à nos frustrations? L'impression de tirer des ficelles plutôt que de nous servir intelligemment de la politique. L'impression de nous gouverner par réaction instinctive plutôt que rationnellement et avec art.

L'Église, avec la révolution tranquille, s'est désengagée des affaires publiques, de l'éducation surtout, qu'elle occupait comme une chasse gardée. Mais l'idéologie religieuse imbibe encore nos comportements. Nous pensons en termes d'école confessionnelle, de religion officielle, de morale traditionnelle, même si nous agissons en païens. En politique, nous sommes conser-

vateurs dans l'âme, tout en nous voulant libéraux de corps et d'esprit.

Il nous faudrait beaucoup de sens critique pour redonner un sens à notre vie collective, la dégager de nos fixations et de nos inquiétudes religieuses. Incarner ici nos recherches de justice et d'équité. Cesser surtout de penser au sort des chrétiens d'ailleurs, des Sandinistes, des Sakarov de toutes les nations, et penser d'abord à nos propres déshérités politiques, sociaux et économiques. La société québécoise a assez de plaies sociales à panser pour occuper tous nos chercheurs de *Cités-Libres* et tous nos jécistes déconfectionnalisés. Notre petit groupe n'a même pas suffisamment d'huile pour éclairer sa propre lanterne!

La préoccupation qui manque le plus à la communauté québécoise est celle d'incarner son avenir dans un modèle nouveau de société. Il faudrait, pour lui faire place, sortir des ornières du passé, de cet enchevêtrement malsain de religion et de politique, les deux conservatrices à outrance qui nous ont valu des chefs aussi mythiques et contradictoires que Duplessis et Trudeau.

Mais comment nous dégager d'idéologies embrouillées pour nous engager librement, en toute autonomie, dans un projet de société qui réponde à nos besoins?

Peut-être, d'abord, réaliser que les renouveaux catholiques ou politiques qui pointent présentement ne peuvent donner plus de cohérence à nos valeurs, à notre vouloir-vivre collectif, à nos normes de comportement et aux attentes de notre communauté nationale. Réaliser qu'opposer nationalisme et fédéralisme n'a pas plus de sens que d'opposer catholiques et protestants. Que dénoncer l'engagement politique des chrétiens, c'est renoncer au dynamisme profond du christianisme.

La critique politique a peut-être fait un peu de chemin depuis la révolution tranquille, mais a-t-elle porté des fruits? Où est le nouveau modèle social qui correspondrait aux besoins de notre temps?

À contre-courant

Une sirène socialiste au Québec

par ROGER DUHAMEL

Les notions de gauche et de droite ont entraîné et continuent d'entretenir beaucoup de confusion dans les esprits. On peut imaginer leur origine dans la disposition géographique des députés et des conventionnels au sein des assemblées révolutionnaires. Le gros inconvénient de ce clivage, c'est que les principes et les convictions que l'on associe à la gauche et à la droite ont la fâcheuse tendance à se déplacer au gré des circonstances. À telle enseigne qu'il y a quelque cinq ans, sous le titre révélateur de *Chassé-croisé*, M. Guy Rossi-Landi consacrait tout un ouvrage aux substitutions idéologiques entre ces deux orientations.

Malgré le caractère tout à fait approximatif de ces désignations, aussi bien les conserver pour des raisons de commodité, tout en essayant d'y voir clair et de n'être pas dupe des impostures qu'elles véhiculent. En gommant les nuances, on peut admettre que l'homme de gauche obéit aux impératifs de son cœur, qu'il affiche beaucoup de générosité au moins verbale et qu'il se réclame hautement des exigences de la justice. De son côté, l'homme de droite se montre plus docile aux enseignements de la raison, il estime qu'un minimum d'ordre est indispensable au règne de la justice et il possède un sens aigu du réalisme. Bref, ce sont surtout des différences de tempérament qui opposent les uns aux autres.

Un vocabulaire d'importation

Pendant de nombreuses années, ces distinctions demeureraient lettre morte dans notre pays, elles représentaient des valeurs qui n'avaient cours qu'à l'étranger. Quand il arrivait d'aventure que nos partis traditionnels aient recours à cette terminologie importée à des fins électoralistes, personne n'y accordait tellement d'importance. Des groupuscules très marginaux agitaient dans leurs cellules des concepts fumeux empruntés à Marx et à Lénine, mais il serait exagéré de prétendre que ces idées ont exercé une influence profonde sur notre population.

Nous ne pouvions toutefois demeurer à jamais imperméa-

bles aux différents mouvements de pensée qui se font jour dans l'univers contemporain. Dans l'ensemble, le parti communiste ne nous a pas beaucoup marqués; sa structure étrangère sentait trop visiblement l'importation. En revanche, le concept ambigu de la social-démocratie détenait plus d'atouts pour nous séduire. Nous l'avons néanmoins toujours repoussée, sous la forme anglo-saxonne et centralisatrice du Nouveau Parti Démocratique, mais nous y avons été plus sensibles quand elle a arboré les couleurs du Parti québécois.

Ce fut la source d'une douloureuse équivoque. La tragédie de ce parti politique aura été d'associer dans un même souffle deux idées-force qui ne sont nullement complémentaires et peuvent même devenir exclusives l'une de l'autre. Il est en effet plausible d'être un partisan convaincu de l'indépendance ou de la souveraineté, sans forcément ajouter foi aux méthodes de la social-démocratie dans l'établissement d'une politique plus équitable et plus fraternelle. Et la proposition inverse est également facile à démontrer. De cette incompatibilité souvent fondamentale devaient découler de pénibles affrontements, des départs volontaires ou forcés, des incompréhensions réciproques. D'où l'éclatement dont nous demeurons les témoins attristés.

Diverses confréries socialistes

Le socialisme proprement dit a aussi ses adeptes. Député démissionnaire du Parti québécois, M. Guy Bisaillon s'est dissocié il y a plusieurs mois de sa formation pour mettre sur pied une organisation de gauche qui serait à la fois socialiste et indépendantiste et porterait le nom de Fondation d'action et de sensibilisation politique. Ce serait le premier pas en vue de la création, au moment jugé opportun, d'un parti qui émergerait dans l'arène électorale. Il faut croire que les perspectives n'ont pas paru très brillantes, puisque M. Bisaillon annonçait récemment son intention d'arrêter les frais et de rentrer définitivement sous la tente.

Parmi ces différentes chapelles où les modalités du culte diffèrent peu de l'une à l'autre, on peut aussi mentionner le Regroupement pour le socialisme, qui aspire à assurer la coagulation des forces de gauche, tout en maintenant un minimum d'autonomie à chacune d'entre elles; le Parti des travailleurs du Québec, qui est entré dans la lice au cours d'une élection par-

tielle dans Saint-Jacques sans réussir à bousculer l'échiquier politique; ajoutons à cette nomenclature sans doute incomplète de minuscules factions qui se réclament, selon les saisons, de Trotsky, de Mao, de Castro ou du modèle albanais! Comme quoi le ridicule et l'incongruité ne cessent d'entasser leurs victimes...

Nous avons réservé pour la bonne bouche le Mouvement socialiste lancé par M. Marcel Pépin, un ancien président de la CSN aujourd'hui recyclé dans l'enseignement universitaire. Il compte parmi ses collaborateurs les plus intimes deux «diplômés» de la CEQ, M. Raymond Laliberté qui affiche une barbiçhette à la Ho Chi Minh, et M. Yvon Charbonneau, qui se coiffe de la casquette de Lénine. Côté féminin, nous relevons les noms de deux militantes de la CSN, mesdames Lucie Dagenais et Monique Simard. Les professeurs Jacques Dofny et Alfred Dubuc apportent au Mouvement le prestige de leurs galons universitaires.

Le Parti de M. Pépin

Après plusieurs mois de maturation, ces leaders socialistes ont résolu, comme il était prévisible, de mettre un terme à leur vie cachée et de transformer leur laboratoire intellectuel en un parti indépendantiste, et non pas souverainiste. (Comment en un vil plomb leur or pur se serait-il changé!). Au début de décembre, M. Pépin a lancé un appel à toutes les forces existantes afin d'en arriver à une coalition de toutes les familles aujourd'hui dispersées.

Ce n'est qu'au printemps que le nouveau parti acquerra sa forme définitive. Il possède déjà quelques éléments de programme: libre choix en matière de maternité, de contraception et d'avortement; rejet de toute manifestation de sexualité oppressive, notamment l'inceste, la pornographie, la pédophilie, la prostitution; insistance sur les problèmes de l'environnement, ce qui devrait faciliter le recrutement des écologistes et des pacifistes inconditionnels; une économie pluraliste où coexisteront entreprise privée, secteurs socialisés, coopératives et entreprises autogérées; primauté absolue aux valeurs de justice et d'égalité.

Il serait certes présomptueux de chercher à prévoir avec exactitude ce que sera l'avenir du Parti socialiste. Force nous est toutefois de noter dès maintenant qu'il n'a pas suscité un mou-

vement d'enthousiasme irrésistible. Ses dirigeants sont beaucoup trop marqués à l'estampille syndicaliste pour déterminer de nombreuses adhésions dans les autres couches de la population. De nos jours, instruits par des expériences parfois douloureuses, les gens sont de moins en moins enclins à exalter la lutte des classes comme moyen de promotion sociale et d'affranchissement économique. Comment ajouter foi à une formation issue de l'organisation ouvrière quand il est aujourd'hui généralement admis, comme l'observe Guy Sorman, que «les syndicats dépérissent pour avoir trop agi et pas assez réfléchi» (in *La Solution libérale*, Fayard, Paris 1984, p. 20).

Le rejet de l'État

Cette poussée collectiviste ne peut surgir à un moment plus insolite, alors que nous assistons à travers le monde à une vague anti-étatiste, consécutive à l'effondrement des utopies du keynésianisme. Nous ne croyons plus, ou nous croyons de moins en moins, à la centralisation étatique, à la démocratisation de l'éducation, à la fiscalité progressive et à la redistribution sociale. En d'autres termes, nous prenons acte de nos erreurs et de nos échecs. Ainsi s'expliquent les victoires éclatantes de Reagan aux États-Unis, de Thatcher en Grande-Bretagne, de Mulroney au Canada, de Kohl en Allemagne fédérale, de Nakasone au Japon. Ainsi s'explique également le virage tous azimuts de Mitterrand, troquant les vieilleries socialistes de Mauroy pour le libéralisme modéré de Fabius.

Cette désaffection généralisée à l'égard de l'État, qui correspond à un rejet sans équivoque de la bureaucratie tentaculaire, a quelque chose de sain et de roboratif. Elle indique une volonté de se reprendre en mains, au lieu de s'abandonner aux vieux démons de la facilité et de la démission. Il n'est pas vrai que l'homme soit né pour être fonctionnaire ou pour être soumis à l'arbitraire des fonctionnaires! Sans doute peut-on légitimement se demander si ce courant de libération n'est qu'une mode passagère ou s'il est à l'origine d'une révolution culturelle apte à transformer radicalement notre civilisation. Nous le saurons à l'usage.

M. Shirley Letwin, un philosophe américain qui a choisi de vivre à Londres, porte un coup fatal à une contre-vérité qui a longtemps encombré nos modes de pensée. Beaucoup de gens,

même s'ils s'efforçaient de savoir raison garder, entretenaient en eux une mauvaise conscience du fait qu'ils ne donnaient pas tête baissée dans toutes les billevesées de la gauche. N'auraient-ils pas su discerner dans le ciel social l'étoile salvatrice d'un Bethléem marxiste? M. Letwin les rassure pleinement: «La force de la gauche a tenu à peu de chose; elle a imposé l'idée qu'elle détenait le monopole de la moralité et de la justice sociale. Aujourd'hui l'illusion se dissipe.» Ce n'est vraiment pas trop tôt.

Si nous devons nous en féliciter, comment ne regretterions-nous pas que M. Pépín, qui n'est pas intellectuellement dépourvu et qui a passé l'âge des foucades, entreprenne d'imposer au peuple québécois un cheminement dont il doit connaître d'avance l'issue, au lieu de faire sagement l'économie d'une expérience qui ne peut aboutir qu'à un ratage, parce que fondée sur la négation des réalités fondamentales de la nature humaine? On répondra que le péril n'est pas imminent et que ce n'est pas demain la veille que le Parti socialiste sera au pouvoir. Alors, pourquoi dilapider en vain un capital d'énergies et de bonne volonté?

LES COLLECTIONS

Après dix ans de patience,
nous avons pu établir les
collections suivantes:

I - L'Action française

(1917 à 1928 incl.)

7 collections complètes
au prix de 450\$ reliée
et de 400\$ non reliée

II - L'Action nationale

(1933 à 1984 incl.)

4 collections complètes
à 1 000\$ chacune

Prix spécial pour les États-Unis.

(Transport inclus):

400\$, 350\$, 800\$ U.S.

Un grand humaniste: Victor Barbeau

par ROGER DUHAMEL

M. Victor Barbeau, journaliste, professeur et essayiste, prenait l'initiative, en 1944, de fonder l'Académie canadienne-française en vue de grouper les meilleurs esprits de notre communauté nationale. Il y a donc déjà quarante ans que la compagnie poursuit son activité intellectuelle dans notre milieu.

Le 11 décembre dernier, l'Académie a marqué cet anniversaire par un hommage à son fondateur. Notre collaborateur Roger Duhamel s'est fait à cette occasion l'interprète de ses collègues pour résumer en quelques paragraphes l'essentiel d'une carrière et d'une œuvre dont nous avons tous raison d'être fiers.

Certains hommes appartiennent à une école ou se réclament d'une doctrine où ils se dressent comme sur un piédestal. Ils font partie d'une phalange dont les membres ont en commun certains traits intellectuels. Quelques idées voisines les guident et un programme collectif les réunit. Tel n'apparaît pas Victor Barbeau, individualiste de tempérament, de vocation et de goût, chevalier farouche d'une solitude hautaine.

Certes, il ne s'isole pas de sa génération, il entretient des liens avec ses aînés comme avec ses contemporains immédiats, mais il échappe toujours à quiconque prétendrait l'enfermer dans une catégorie étroite et précise. Il éprouve le besoin de respirer l'air des cimes, il répugne à demeurer dans le rang, il aspire à devenir l'artisan de sa propre aventure.

Journaliste et professeur, et cette double désignation, si bien fondée qu'elle soit, ne rend compte que d'une partie du personnage étranger à toute limitation arbitraire. Homme de vaste culture, il n'a rien du spécialiste cantonné dans sa partie et s'y immergeant frileusement. Le vers de Térence s'applique à lui comme si le poète latin l'avait prévu. Oui, c'est bien le terme qui convient: Barbeau demeure dans notre milieu le type accompli de l'humaniste. Et dans notre pays, les humanistes ne se bousculent pas au portillon...

L'occasion ne se prête pas à une étude approfondie de l'œuvre. Comment toutefois ne pas faire brièvement écho à une méditation de longue haleine dont le titre à lui seul exprime le désir profond et insatisfait de son auteur: *Pour nous grandir?* L'homme atteint environ quarante ans. Il a beaucoup lu, étudié, travaillé, réfléchi. Un séjour européen a élargi ses horizons, sans jamais le déraciner. L'expérience juvénile des *Cahiers de Turc* l'a déjà mis en contact étroit avec nos réalités intellectuelles et politiques. De l'enquête qu'il a menée l'année précédente sous le titre de *Mesure de notre taille*, il conserve une image affligeante de notre servitude économique. Le moment lui paraît opportun de s'attaquer à ce qu'il appelle «un essai d'explication des misères de notre temps.»

Un diagnostic impitoyable, et qui eût dû provoquer de terribles chocs en retour. Il n'en fut rien, ou si peu, pour cette double raison qu'un bon ouvrage québécois trouve peu de lecteurs et surtout que beaucoup de ces derniers s'emploient à ne déterminer aucun ressac. Quand une sentinelle monte hardiment au créneau, vite, que la rumeur du vent étouffe la voix gênante de Cassandre... N'est-il pas indécent qu'un homme s'avoue à la fois mécontent et réactionnaire, qu'il souffre ouvertement de notre dénûment spirituel et de notre misère morale? Nationaliste, Victor Barbeau? Certes, et de la meilleure espèce, mais non pas dans cette veine facile qui vise à diminuer les autres, nous exemptant du même coup de l'effort de nous élever. La constatation demeure pénible: «Le peuple français du Canada existe: il ne vit pas.» La montée des périls aurait tout ce qu'il faut pour faire perdre cœur à qui n'entend pas bander toutes ses énergies. J'aime cette parole virile: «Pour ma part, je ne démissionnerai pas.» Nous savons que l'octogénaire lucide d'aujourd'hui a su tenir parole.

Dans tous les domaines qu'il a abordés, et ils sont aussi nombreux que d'une remarquable variété, l'essayiste n'a jamais transigé sur la qualité, il a refusé de sacrifier l'excellence, il n'a pas accepté une culture au rabais. Cette exigence exemplaire explique qu'il lui soit arrivé plus souvent qu'à son tour de faire cavalier seul. Il aura été l'un des derniers à monter aux barricades, insoucieux des attaques basses et peut-être intérieurement désespéré d'un avenir sombre qu'il aura pressenti.

Au terme du très noble hommage qu'il lui rendait il y a quelques années, le sociologue Jean-Charles Falardeau écrivait: «Comment se fait-il que notre société n'ait pas su ou n'ait pas voulu reconnaître en des hommes comme Montpetit, comme Barbeau, ceux qui incarnaient encore une culture que nous prétendons maintenant reconstituer péniblement, comme s'il ne nous en restait que des éléments, alors qu'ils l'ont vécue, eux, comme une totalité?»

La question revient à demander si nous étions vraiment assez riches pour nous priver de la collaboration active et féconde de nos meilleurs cerveaux confinés à une sorte de relégation. Notre tradition veut que nous écoutions distraitement la voix de nos guides authentiques pendant qu'ils œuvrent à dégager les sentiers de l'avenir et que nous n'acceptons pleinement leur enseignement qu'au moment où leur présence ne nous gêne plus. S'il nous faut un oiseau symbolique, pourquoi pas l'autruche?

Si un jour, dans un siècle peut-être, notre nationalité canadienne-française a définitivement succombé aux coups de nos compatriotes masochistes; si nous avons à jamais disparu dans ce magma pluraliste où s'ébrouent un bon nombre de nos gouvernants; si nous avons en somme perdu le courage d'être nous-mêmes, il est prévisible qu'à ce moment-là des amateurs de faits de civilisation se pencheront sur nos cendres à peine refroidies. Affranchis de toute orientation partisane, ces chercheurs reconnaîtront volontiers que ce ne sont pas les intercesseurs qui nous auront fait défaut et au sein de cette pléiade, le nom de Victor Barbeau sera inscrit à son rang, qui ne sera pas médiocre.

Non, je ne veux pas me taire sur une vision aussi mélancolique. Mieux vaut évoquer des images plus riantes dont quelques-unes datent de près d'un demi-siècle. Je veux revoir une fois de plus le professeur des H.E.C. occupant chaque midi la table d'angle au restaurant Chez Pierre. Je revis le président disert et élégant de la Société des Écrivains canadiens accueillant un Saint-Exupéry ou un Jovet. Je revis l'animateur infatigable s'efforçant de rameuter les ouailles indisciplinées de ce qui demeurera longtemps «son» Académie. Je revis le compagnon des derniers ans, devenu plus amène et serein et indulgent, quand nous dînions dans un Vieux-Montréal à peu près désert, au bistro peu éclairé de Paul Gouin, rue Saint-Vincent.

Pour les gens de ma génération, le nom de Victor Barbeau nous ramène au temps où Gonzalve Désaulniers présidait l'Alliance française, où Athanase David nous conviait aux concerts symphoniques, où Jean Lallemand pénétrait d'un pas rapide au Ritz, avec la cape et la canne à pommeau, où Robert Choquette prêtait sa voix d'or liquide aux vers de Baudelaire et de Verlaine. Bref, le temps d'une jeunesse abolie qui se survivra jusqu'au jour où ses derniers témoins auront abandonné leurs dernières laines aux ronces du chemin.

Aujourd'hui, ce qu'il nous importe de proclamer, c'est que c'était aussi le temps où nous avons commencé à admirer Victor Barbeau. Un peu plus tard, sans qu'il le soupçonnât jamais, nous l'avons aimé. En se confondant, les deux sentiments se renforcent l'un l'autre et n'en font plus qu'un. Nous sommes nombreux à ressentir une fierté profonde d'être les contemporains de Victor Barbeau.

**Me GUY BERTRAND,
Tremblay, Bertrand, Morisset,
Bois et Mignault, avocats,**

Place d'Iberville 1,
1195 avenue Lavigerie, no 200,
Sainte-Foy — G1V 4N3

LAINÉ PAUL GRENIER ENR.

Spécialité
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

Dr JEAN-CHARLES CLAVEAU

Clinique de pédiatrie

Chicoutimi
Québec

Nouveau front d'attaque à Ottawa

Maîtres chez nous

par J.-B. GIROUX

En commando

Si l'avant-gardisme syndical a quelque ressort, la conjoncture économique-politique actuelle au Québec lui donne l'occasion de se déployer.

Or, est-ce bien avant-gardiste de mener une lutte économique à outrance face au quasi-État québécois, si l'on délaisse la lutte politique à finir contre le régime d'oppression néo-colonialiste? En cette phase critique, menaçante pour le syndicalisme, ouverte par l'adoption du *Canada Bill* moyenâgeux, faut-il, pour réussir une escarmouche, se laisser enfoncer par le revers, sur le *Deuxième Front* (à la Chambre des Communes) à Ottawa?

Admettons d'emblée que la prochaine ronde de négociations du secteur public et parapluie ne puisse se dérouler à coups de mouchoir contre le gouvernement employeur, issu du Parti québécois mais responsable devant l'électorat entier du Québec avec le mince pouvoir économique d'un demi-État. Le mouvement syndical francophone eût-il trop tendance à la mièvrerie dans la riposte, qu'un certain secteur, inspiré par l'*establishment*, se ferait fort de réchauffer la soupe. C'est la politique! Aucune personne syndiquée, moins que toute autre, ne peut se le cacher.

Quoi qu'on puisse penser du préjugé favorable péquiste à l'égard des travailleuses et travailleurs dans notre patelin, toujours béatement capitaliste, le syndicalisme québécois, de par sa nature même, se doit, dans les prochains mois, de répondre aux attentes, exprimées ou en puissance, de ses membres. Bref, le temps fort de négociation est venu au Québec et le branle-bas de la lutte comporte ces coups d'escrime si désagréables aux bons bourgeois, même syndiqués.

Mais si une lutte économique doit être menée au Québec, que ce combat, auquel les Centrales doivent accorder une priorité, ne dégarnisse pas dangereusement le front, encore plus essentiel à la longue, même s'il est qualifié de *Deuxième Front*,

par les nationalistes, contre le néo-colonialisme à la solde d'une minorité d'exploiteurs centralisateurs.

Dans les foulées de l'anti-impérialisme d'un Henri Bourassa, le syndicalisme se doit de riposter avec les forces vives du Québec contre un impérialisme s'exerçant au Québec par un Canada devenu depuis 1981 encore plus ouvertement et résolument unitariste et oppresseur.

Mais riposter conjointement avec d'autres forces politiques ne signifie pas entretenir une confusion de rôles entre les institutions sociales et leurs objectifs particuliers, même pour assurer la coordination des efforts. Par exemple, deux formations politiques dissemblables ont à joindre leurs efforts pour abattre le même régime oppresseur. Ainsi, le PQ et le FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) ont à se coordonner. Celui-là, parti de pouvoir, celui-ci, mouvement de pression. Pour œuvrer sur des scènes politiques distinctes, ne devront-ils pas procéder aux démarcations et différenciations qui s'imposent?

Alors, même dans une lutte commune, les forces syndicales, à cet exemple, doivent tenir à conserver une distance respectable à l'égard de tout parti de pouvoir, quitte à se coordonner dans une action d'ensemble par rapprochement avec un mouvement de pression (à formule électorale) plutôt que directement avec une formation politique qui tiendra au compromis pour conserver un pouvoir partisan. Car, dans une contestation coordonnée, le syndicalisme peut mener sa propre lutte contre l'oppression sociale et nationale. S'associant par contre à un parti politique de pouvoir, cela permettrait sans doute de mener une lutte nationale ferme mais, vraisemblablement, sans égard suffisant à la lutte sociale. Il va donc de soi qu'une première démarcation dans le *Deuxième Front* favoriserait la recherche d'alliés capable de se reconnaître comme une aile de gauche, donc dégagée des aspirations au pouvoir partisan.

À l'aube de la décennie 60, le syndicalisme avait fondé quelque espoir sur un regain de dynamisme au Québec. À cette fin, il avait mis la main à la pâte par fidélité à la défense des travailleuses et des travailleurs. À l'aube de la décennie '80, il y a de nouveaux progrès à marquer au Québec. S'ouvre une nouvelle dynamique qui semble s'épanouir avec la volonté grandissante de lutte sur un *Deuxième Front*. Comment notre syndicalisme

peut-il, tout en défendant ses intérêts, s'insérer dans cette lutte pour le Québec de demain? Avec son efficacité et son pouvoir d'entraînement, il est en quête d'une cause essentielle au peuple tout entier. Et si cette insertion allait déclencher l'appui populaire favorable à la défense des intérêts propres aux diverses classes laborieuses! Alors, quelle veine! Ainsi, puisqu'à l'heure du «Canada Bill» le *Deuxième Front* est un pensez-y bien, voici, sans prétention, quelques réflexions de conjoncture. Puissent-elles inciter le syndicalisme à y maintenir sa place: à l'avant-garde, auprès des syndicalistes qui se sont déjà rangés parmi les pionniers ouvreurs de ce *Deuxième Front*.

Conscience syndicale dans les événements

1 - Ripostons au «Canada Bill»

Le PQ s'efforce d'élargir sa lutte politique vers la scène d'Ottawa. Pure menace? Qu'il ne s'agisse éventuellement que d'un bluff ou d'une stratégie, le syndicalisme, quant à lui, se doit de défendre ses intérêts à l'encontre d'un unitarisme pan-canadien opprimant le Québec. Mais tant mieux, si, ce faisant, il appuie les efforts de pionniers d'un FRONT, le FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) qui depuis 1978, au lieu de s'afficher comme parti aspirant au pouvoir, se veut une unité logistique dans la lutte contre un néo-colonialisme rapetissant le Québec.

Qu'il coudoie alors des péquistes de gauche plus enclins au militantisme qu'aux savantes combines électoralistes, il ne saurait y avoir là d'affinités inquiétantes au jugement du syndiqué le moins politisé. Mais qu'il s'agisse de rapprochement avec un Marcel Léger qui se dit prêt à sacrifier son ministère pour «*aller combattre l'adversaire sur son propre terrain*», les militants péquistes eux-mêmes seront les premiers à se méfier de pareil emballement. Même si, dans une cause commune, l'enthousiasme a sa place à côté du réalisme. Pour que la coopération socio-nationaliste des syndiqués s'évite la «*récupération par le système*», il importe d'introduire au préalable d'essentielles démarcations. Et c'est aux grandes centrales elles-mêmes d'y veiller par des suggestions pratiques à leurs membres plutôt que de les abandonner au hasard d'affinités politiques fortuites, irréfléchies.

Et c'est ainsi que, surgies des rangs syndicaux, de nouvelles personnalités, dénuées de prétention à un fallacieux «french power», pourraient démolir cette fausse légitimité qu'un parti pancanadien peut acquérir au Québec, quand on lui laisse le champ libre. Car, il n'est dit qu'à elle seule la carence de sens social et nationaliste des 75 députés du Québec, des partis pancanadiens, finira par discréditer tout à fait chez nous la légitimité de la Chambre des Communes. La chiquenaude déstabilisatrice doit néanmoins se produire à son heure pour un changement de régime, même si l'histoire nous donne de fréquents exemples d'institutions humaines qui croulent sous leurs propres turpitudes.

C'est l'électorat québécois absentéiste qui a fait la fortune du Parti libéral du Canada (PLC), ces quinze dernières années. Si le PQ a sa part de responsabilité à cet égard, le syndicalisme l'a aussi, souvent trop égocentrique dans son engagement socio-politique.

En politique comme dans la vie, on donne tort aux absents. Ils deviennent marginalisés et voués à l'impuissance. Pareil abandon de combat étale à la face du monde que le Québec ne sait pas ce qu'il veut. Car, comment expliquer à l'O.N.U. que ce sont des électeurs différents qui déposent un vote nationaliste pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale et un vote de conformisme pancanadien pour leur représentation au Parlement canadien? Avec une telle incohérence, notre aliénation sociale ira s'accroissant, au détriment des organismes populaires.

Le syndicalisme n'est pas lié comme le gouvernement par le NON référendaire. Qu'il riposte donc à l'unitarisme maquillé en confédération dont le vernis coopératif vient de peler. Encore moins tolérable sera la politique assimilatrice qui nous frappe juridiquement depuis le coup de Jarnac du 5 novembre 1981 et nous impose de regimber.

2 - En unité logistique

Laisser cette tâche à des politiciens imbus d'ambitions, quoique légitimes, d'exercice du pouvoir dans un demi-État? Imprudence! Car ils pourraient mener mollement l'entreprise de délégitimation d'un pouvoir oppresseur. D'où, la nécessité d'une intervention syndicale imaginative dans la juxtaposition

avec des alliés naturels où chaque formation militante n'engageant pas l'autre ne pourra s'encombrer des difficultés de cette dernière. Des opérations de style commando feraient alors beaucoup mieux l'affaire. Et le syndicalisme n'excelle-t-il pas en ce genre d'opposition à un régime?

On croyait à tort, jusqu'à tout récemment, qu'une implication du syndicalisme québécois auprès de la Chambre des communes signifierait une dangereuse saignée financière. C'était ignorer qu'existe, et ne demande qu'à croître, cette unité logistique capable de râfler des munitions à l'adversaire d'Ottawa. Ce Bloc québécois embryonnaire, c'est L'UNION POPULAIRE récemment rebaptisée, le FRONT, pour FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ), œuvrant sur le *Deuxième Front* (à la Chambre des communes). Or, le FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) n'est pas qu'un pourvoyeur financier pour la cause du Québec: il véhicule, à la tribune d'Ottawa, le projet social que la nation québécoise élabore à l'intérieur de ses grandes composantes politiques, telles les centrales syndicales.

Avec le FRONT, le financement venu d'Ottawa passerait par des agents officiels distincts de ceux du PQ et la tribune outaouaise présenterait notre projet de société dans sa version syndicale peut-être mieux que dans sa version péquiste.

Dès l'automne 1982, avec le coup de pouce syndical et le virage péquiste, il y aurait moyen de réussir ce qu'ont projeté les pionniers du FRONT: la campagne de financement du «MAÎTRE CHEZ NOUS — PHASE II». Car, il nous la faut, cette impressionnante ponction sur le trésor fédéral pour la Cause. À la pensée qu'Ottawa tond si libéralement pour d'autres les contribuables du Québec, profitons pour une fois de la libéralité d'Ottawa dans le financement électoral démocratique en crédits d'impôts — au généreux taux de 75% du premier 100\$ de don.

Après le «Canada Bill», le PQ n'a plus d'autre choix que d'entreprendre la promotion de la souveraineté nationale.

Or, s'il exerce le monopole de cette démarche, Dieu sait quelle étape peut nous être réservée!

C'est ici que le syndicalisme peut tendre l'oreille à ses indéfectibles, tels un Michel Bourdon ou un Guy Bisailon. Celui-ci, dans une interview à la presse, disait: «... pas nécessaire qu'il

s'agisse de la formation d'une aile du PQ... plutôt un commando de députés dégourdis qui pourraient facilement semer la pagaille parlementaire. ... la population aurait un son de cloche de gens (indépendantistes) dans la place.

Le syndicalisme doit donc tenir à ce que, lors de la prochaine élection générale à Ottawa, précipitée ou à échéance, les candidats du FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) soient sur les rangs, que le PQ participe directement ou non.

Désormais, donc, mieux vaut laisser s'exercer nos antagonismes quotidiens dans leur champ clos et lutter tous pour le NON déterminant au CANADA BILL. Un NON qui retentisse cette fois tant à l'Assemblée nationale qu'à la Chambre des communes.

3 - Maintenant

Le PQ croit désormais, semble-t-il, c'est-à-dire si les troupes demeurent dociles comme auparavant aux directives hiérarchiques, qu'il lui est opportun d'intervenir électoralement à Ottawa.

Mais à quel moment? C'est là la précision que réclamait le ministre Jacques-Yvan Morin (aux Affaires intergouvernementales). Un des derniers opposants à cette idée, croyant désormais opportune l'intervention indépendantiste, souhaitait que le moment soit déterminé dès le Conseil national, à la mi-mars 1982. Il faut convenir que dès qu'une opération politique est décidée, il faut éviter de tergiverser pour garder l'initiative de la lutte et procéder avec célérité au choix de meilleures modalités d'application.

En apparence, le PQ ne semble guère disposé à répondre avant l'automne de 1982. Et au nom de la stratégie, bien des péquistes voudraient maintenir un suspense le plus long possible.

Or, pourvu que la détermination subsiste malgré le suspense, le ministre des Affaires intergouvernementales est rassuré. Il a pris acte de l'existence du FRONT, animé par des péquistes, des syndicalistes et des penseurs, si bien qu'une volte-face péquiste deviendrait sinon impensable, du moins improbable.

Dès 1979, un parti indépendantiste québécois était enregistré au parlement d'Ottawa. Pour ces pionniers il n'était pas

nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer, soit dit selon la célèbre maxime. Pourquoi pourrait-il avoir maintenant l'intention de disparaître? Quand tout l'appelle à persister pour jouer un rôle indispensable d'unité logistique sur le *Deuxième Front*.

Envisagé ne serait-ce que sous l'aspect du financement politique, le FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) est un acquis permettant déjà au militantisme populaire de profiter de crédits d'impôt pour commander au trésor d'Ottawa de tripler environ les dons à la cause nationale. Voilà une réalité immédiate, mieux pour l'instant que deux brillantes possibilités éloignées dans le temps au hasard de quelque stratégie d'un parti de pouvoir, tel le PQ. Préoccupé de sa réélection, il tendra à se ménager autant d'amitiés et d'intelligences que possible dans tous les camps, un nouvel étapisme devenant à l'honneur. Les indépendantistes doivent apprendre à tourner à leur profit cette réalité: donc se cramponner aux propositions déjà conquises. L'action de l'aile péquiste, que ce soit en '84 ou en '85, soit! Pour l'aile du FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ), c'est *maintenant*, dans la pensée que des militants se joignent rapidement aux pionniers et préparent la voie aux gros renforts.

4 - Et demain

Dans l'hypothèse où l'élection à l'Assemblée nationale précéderait l'élection à la Chambre des communes, il peut advenir qu'après une rude négociation des relations de travail dans le secteur public et parapublic, le PQ ait à céder le pouvoir, à Québec. Passé dans l'opposition, le PQ connaîtrait une combativité souverainiste accrue, croient certains observateurs. Du moins, tel pourrait être le cas sur la scène politique québécoise. Mais pour maintenir le feu sacré des militants sur le *Deuxième Front*, pourrait-on compter sur des troupes en déroute, sur des parlementaires rejetés par l'électorat? Ceux-ci vaudraient-ils mieux pour le *Deuxième Front* que de nouvelles personnalités ascendantes dans le FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ)?

Par mesure de prudence pour demain, il faudrait créer ce parti indépendantiste à Ottawa, démarqué du PQ, s'il n'existait déjà. Les péquistes auront à reconquérir éventuellement le pouvoir à l'Assemblée nationale, ce demi-État. Les syndicalistes et les nationalistes, quant à eux, auront encore à abattre le régime

fédéral assimilateur, résolument unitariste, depuis le *Canada Bill*.

5 - Surtout en cas d'urgence

Le scénario d'une élection générale précipitée à Ottawa est à considérer. Nos 74 seraient-ils en désaccord, que Trudeau n'en est pas à un affrontement près. N'a-t-il pas déjà refilé contre leur gré au parti de Clark une crise budgétaire et pétrolière lancinante, pour reprendre peu après le pouvoir sous de fausses représentations? Le Québec connaît ce Machiavel avec ses sous-entendus trompeurs de mai 1980. Pour lui, nouvelle impasse, nouvelle fourberie! Voilà tout.

Le FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) doit considérer pareil scénario. En effet, René Lévesque peut-il croire à la rapidité d'action de son vaste parti de masse? Pour le PQ, l'indécision chronique est la rançon même de son succès démocratique. Or, précisément, c'est un commando qu'il faut, pour une percée aussi foudroyante que discrète. Encore une fois prévaut la théorie de l'unité logistique, mobile et conjonctuelle, accueillante, vite adaptée aux circonstances.

«Recrutez! C'est le temps.» Ce message entendu lors du Conseil national de Jonquière (le 3 octobre 1981) par des pionniers du FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) à Ottawa n'est pas tombé dans des oreilles de sourds. Voici en quels termes un militant pouvait exprimer les intentions normales d'un FRONT POPULAIRE QUÉBÉCOIS (FPQ) constitué en unité logistique: «Mais comme il serait aberrant à un COMMANDO de devenir une formation politique de masse, il s'agissait avant tout pour nous de recruter des personnes courageuses, la fine fleur du militantisme ayant fourni la preuve de leur tenacité contre vents et marées dans la lutte nationale. Nous comptons sur un premier contingent de ces personnalités qui d'une part ont commencé à constituer la «Cagnotte de libération» et qui d'autre part s'affairent à monter un noyau solide autour d'eux pour le COMMANDO prêt à l'attaque. Or, dès que le COMMANDO et ses appuis auront complété leurs premiers contingents, cette équipe de mobilisateurs se constituera une base d'environ 20 000 militants, péquistes, syndiqués ou autres qui puissent profiter de la sympathie que pourrait lui accorder la vaste clientèle du PQ, parti de masse, et les effectifs des mouvements sociaux et natio-

naux, pour ne mentionner que ces deux sources de notre vouloir vivre collectif.»

Que le Front populaire québécois ne vise pas à devenir lui-même un parti de masse, vu qu'il poursuit une lutte spécifique continue mais limitée à la période de sécession-accession à la souveraineté, cela ne peut signifier un élitisme prétentieux. Au lieu d'élaborer en vase clos un projet de société québécois, il s'en fera plutôt le modeste mais efficace vulgarisateur sur les scènes politiques pancanadienne et internationale.

Face à une élection générale précipitée à la Chambre des Communes, si le Parti québécois paraît trop lent à se mouvoir, syndicalistes ou nationalistes doivent s'engager d'ores et déjà à constituer au moins une partie de la force de frappe et surtout une bonne tranche de la «cagnotte de libération».

Alors, ce serait avec toute la vigueur désirable que le Québec procéderait, le moment venu, à une sécession qui le tirerait de son marasme.

FONDATION MINVILLE

Au 15 janvier 1985
nous avons recueilli
la somme de 11 000\$
soit le meilleur résultat
jamais obtenu.

Mais il nous manque
encore 5 000\$
pour atteindre
100 000\$, cette année!
C'est presque 70%
du total visé.

La vision d'Orwell

par BERNARD CLOUTIER,
Univ. de Sherbrooke

Londres est écrasé sous la botte du tyran suprême, Big Brother. Partout en «Océanie», règnent la répression et l'hystérie guerrière qu'entretient le pouvoir totalitaire.

Des écrans de télévisions surveillent en permanence les faits et gestes des citoyens et l'État entreprend de refondre le langage pour bannir toute possibilité de pensée hérétique. Voilà 1984, telle que l'avait imaginé, à la fin des années '40, l'écrivain britannique George Orwell dans son roman du même nom. «1984», c'est avant tout une attaque contre le totalitarisme à l'heure du stalinisme, mais la critique s'adresse aux dictatures de gauche comme à celles de droite. C'est aussi une satire des grandes puissances paralysées par la discussion nucléaire, qui s'adonnent à des guerres limitées dans les régions périphériques, afin de maintenir et de justifier leur contrôle politique interne.

Bref résumé

Avril 1984, Wiston Smith vit dans une société totalitaire, sa vie est programmée par l'État. Il est continuellement surveillé par les télécrans (semblables à une télévision) et s'il est vu à penser ou dire quelque chose contre le parti, Wiston sera aussitôt arrêté et amené au Ministère de l'Amour. Le Ministère de l'Amour est l'endroit où sont punis les citoyens pour avoir commis le crime par la pensée.

Big Brother représente le pouvoir, un pouvoir dans lequel se maintient une hystérie guerrière et ainsi que de la haine. L'État va jusqu'à redéfinir et refaire complètement le vocabulaire, pour empêcher les gens de penser librement. Ce nouveau vocabulaire a été baptisé le Novlang. Après avoir décrit la manière dont fonctionne le parti et l'État, vous serez en mesure de mieux comprendre ce qui suit.

Wiston Smith travaille pour le parti de la victoire. Big Brother en est le représentant fidèle et chaque membre du parti doit

se soumettre à ses ordres. Wiston, lui, est employé pour la revue *Time*; il doit changer et réécrire tous les articles au fur et à mesure qu'il y a changement dans l'histoire. Tout cela, pour qu'aucun individu ne se réfère au passé. Wiston fait son travail sans jamais se plaindre, mais au fond de lui-même il a des doutes sur le parti et surtout sur l'existence de Big Brother. Il est persuadé que Big Brother n'existe pas, qu'il est simplement une image, un modèle de haine à suivre. Il ne croit pas non plus à la guerre qui les touche.

Le parti fait croire à la population qu'il y a une guerre continue entre l'Océania et l'Eurasia. C'est l'explication au rationnement et à la mauvaise situation économique qu'ils connaissent.

Pour se libérer de cette surveillance continue que les télécrans exerçaient sur lui, Wiston se loua un appartement où il n'y avait pas de télécran. Dans cet endroit il pouvait faire ce qu'il voulait. Il alla jusqu'à coucher avec la femme qu'il aimait, juste pour le plaisir. Cela était évidemment défendu: les seuls moments où l'on pouvait faire l'amour étaient pour procréer la vie. Wiston pensait être sûr qu'il n'y avait pas de télécran qui les surveillait, mais c'était déjà trop tard: ils étaient pris au piège.

Puisque Wiston avait commis le crime par la pensée, il fut amené au Ministère de l'Amour, où il serait puni. Pendant des jours et des jours il fut battu, interrogé et mal nourri. Quelque temps plus tard, on l'amena dans une salle; O'Brien s'y trouvait. O'Brien était un ami de Wiston. O'Brien savait que Wiston était contre le parti et quelque temps avant que la police de la pensée le prenne, Wiston avait fait serment à O'Brien qu'il ferait tout ce qu'il lui dirait, car O'Brien faisait parti de la Fraternité.

Wiston subit de longues séances d'interrogations; on lui fit un lavage de cerveau et on le tortura. Tout cela, pour l'amener à aimer Big Brother, à vouloir le pouvoir pour le pouvoir et à croire tout ce qu'on lui dirait. Cela a bien fonctionné, car Wiston aime finalement Big Brother. Dans le fond Fraternité et Big Brother, c'est du pareil au même. Ils veulent le pouvoir pour le pouvoir, ils veulent transformer l'humanité pour en faire un tout qui pense la même chose et se bat pour la même cause.

La croissance technologique, les merveilles de la communi-

cation, le progrès de la médecine rendent paranoïaque. Se pourrait-il qu'Orwell n'est pas tant erré? Selon un sondage Gallup effectué au début du mois de décembre au Canada, en Angleterre et en quelques autres pays, 68% des Canadiens considèrent que la vie privée n'existe pas réellement, car le gouvernement peut tout savoir ce qu'il désire sur les citoyens. En Angleterre, 72% l'affirment avec le même effroi.

Le président du syndicat des employés de la fonction publique fédérale, M. Pierre Samson, affirme qu'il existe des moyens très faciles, pour ceux qui le veulent, de mesurer exactement le nombre de mots tapés par une secrétaire dans une journée, ou même le temps d'utilisation qu'un employé fait d'une machine.

M. Colin Rous, président de la firme Cerberus Even Data, un fabricant d'ordinateurs de Toronto, prétend qu'avec la ruée commerciale vers les ordinateurs personnels, «ce n'est pas à un Big Brother, mais à des centaines qu'il faut faire face».

D'un satellite dans l'espace, des yeux électroniques peuvent lire les numéros d'immatriculation d'une voiture. Des caméras micro-électroniques, bien placées dans une boîte à fleurs, peuvent observer faits et gestes d'un individu. On dirait les télécrans du parti!

Ce ne sont que des exemples qui me font croire qu'une telle société pourrait exister un jour. La plupart des choses auxquelles Orwell fait allusion dans son roman sont déjà parmi nous. La masse des prolétaires est contrôlée par des divertissements, tels la presse populaire, l'alcool, les jeux et les revues pornographiques. L'État vise également à refondre le langage, afin de prévenir toute possibilité de pensée individuelle. Le vocabulaire est délibérément appauvri et les concepts redéfinis.

La réécriture de l'histoire à des fins politiques est un processus connu. Après Staline, les Soviétiques, sous Khrouchtchev, ont réécrit leur histoire, le nom même de Béria disparaissant de l'encyclopédie. Et les chinois réécrivent à présent l'histoire de la Révolution culturelle et redéfinissent le rôle de Mao Tsé Tung.

L'une des prophéties les plus sombres de «1984» est certes la destruction de l'esprit humain. Par toutes sortes de procédés, tels la réécriture du passé, l'avilissement de la langue, la confiance aveugle au parti, les lavages de cerveaux pour ceux qui ont

commis le crime par la pensée. Orwell montre une société robotisée où l'être humain est la marionnette de ceux qui détiennent le pouvoir.

Je veux citer ici une conclusion d'un comité sénatorial américain, au lendemain de l'affaire du Watergate: «Aucun Américain ne pourrait exprimer sa complète liberté, si le gouvernement décidait d'utiliser toutes ses ressources de surveillance et d'écoute électronique.»

Personnellement, je crois qu'en 1984, toutes les ressources dont «1984» nous fait part existent, la seule différence reste dans l'interprétation que nos grands (les politiciens) ont fait du pouvoir jusqu'à maintenant. George Orwell ne nous dit pas quel sera notre avenir: je vois plutôt «1984» comme un avertissement pour la décennie qui s'en vient, le temps de contrôler la révolution technologique.

«Le pouvoir n'est pas un moyen, il est une fin. Le pouvoir a pour objet le pouvoir.» (George Orwell)

Bibliographie

Orwell George, 1984, Folio, 439 p.

D'Avignon Yves, *Orwell et 1984: La part des choses, Le Devoir*, janvier 1984.

Simon Dominique, «1984»: *Un avertissement, non une prophétie, La Presse*, janvier 1984.

Le Canada français: un rêve frustré

par W. ANDRÉ LAFRANCE

«Cent ans de Confédération; cent ans d'injustice, de persécutions et d'opprobres». C'est à plus d'une occasion que j'ai entendu Séraphin Marion, historien bien connu d'Ottawa, résumer ainsi ce qu'ont été pour les Canadiens-français les cent premières années de régime fédéral canadien.

Certains seront tentés de qualifier d'outranciers ces propos de monsieur Marion. Ce serait là une grave erreur; car, d'une part, ceux et celles qui le connaissent peuvent témoigner que si monsieur Marion a toujours été et est encore un ardent défenseur de la cause canadienne-française en Ontario, il n'a absolument rien d'un radical; et, d'autre part, l'ampleur et le caractère minutieux de ses études sur les rapports entre anglophones et francophones en Ontario et, de façon plus générale, au Canada, en font l'une des personnes les plus autorisées à se prononcer sur le sort fait aux Canadiens-français depuis 1867.

Et pourtant, tout aussi souvent qu'il dénonce ce que le pacte de 1867 a valu aux Canadiens-français, monsieur Marion exhorte ses compatriotes à ne pas désespérer, en leur rappelant ces paroles attribuées à Guillaume le Taciturne: «Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer».

Pendant longtemps, je me suis demandé comment une personne aussi informée et aussi lucide que monsieur Marion pouvait condamner aussi sévèrement «cent ans de Confédération» et, du même souffle, exhorter les siens à ne pas sombrer dans le découragement.

Je ne suis pas sûr que la réponse que j'ai à proposer soit celle que donnerait monsieur Marion, si la question lui était posée, mais après mûre réflexion, j'en suis arrivé à la conclusion que les Canadiens-français, ceux qui vivent à l'extérieur du Québec tout au moins, n'ont plus vraiment d'autre choix que d'«espérer contre tout espérance», ces propos étant ceux-là mêmes que monsieur Marion a déjà tenus à l'adresse de ses concitoyens de langue française de l'Ontario et des autres provinces anglaises

du Canada. Cette formule, mieux que toute autre, décrit bien, je pense, la situation quasi désespérée dans laquelle se retrouvent aujourd'hui ces infortunés survivants d'un rêve frustré, le rêve canadien-français.

Un rêve qui a ses origines dans les voyages de hardis explorateurs, qui avaient nom Robert Cavellier de La Salle ou Pierre de la Vérendrye et qui furent parmi les premiers à sillonner les vastes étendues du continent nord-américain.

Un rêve qui fut ramené à des dimensions bien modestes en 1759, mais qui, après au delà d'un siècle de luttes dures et parfois sanglantes, reprit de la vigueur en 1867, alors que le français se vit conférer un statut officiel au sein du nouvel État canadien, au niveau de ses institutions fédérales tout au moins. Un rêve qui donna même lieu à des visions grandioses d'une présence française «a mari usque ad mare», quand le français, lors de l'entrée du Manitoba dans la Confédération en 1870, obtint, dans cette province, un statut comparable à celui que l'anglais s'était vu accorder au Québec, quelques années plus tôt.

Or, si le Manitoba constitua, par les conditions de son entrée dans la Confédération, l'apogée du rêve canadien-français, c'est aussi lui qui, très tôt, devait en démontrer la fragilité.

Il y eut bien, en 1871, l'interdiction du français dans les écoles du Nouveau-Brunswick, mais la pendaison de Riel en 1885 et les réactions passionnées qu'elle provoqua partout au Canada contribuèrent bien davantage, en effet, à faire comprendre à maints Canadiens-français que le Canada anglais ne tolérerait jamais une présence française significative ailleurs qu'au Québec.

Ce n'était là, toutefois, que le début de l'offensive anglo-saxonne... et de l'effritement du rêve canadien-français. En 1890, le gouvernement Greenway du Manitoba enlevait au français son statut de langue officielle à la législature et l'anglais devenait la seule langue d'enseignement dans cette province. La Saskatchewan et l'Alberta, au moment de leur entrée dans la Confédération en 1905, prirent des dispositions analogues à l'endroit du français. En 1912, l'Ontario édicta l'odieux Règlement 17, qui interdisait le français dans les écoles. Non moins durs furent les coups portés au rêve canadien-français par les deux

conscriptions, la première en 1917 sous le gouvernement Borden et la deuxième en 1944 sous le gouvernement King.

Un siècle de cette offensive anglo-canadienne aussi brutale qu'efficace est venu à bout du rêve canadien-français; j'estime très significatif, à cet égard, le fait que ceux qui se considéraient auparavant comme des Canadiens-français en soient venus, au cours des quinze dernières années, à abandonner jusqu'à leur nom et à se définir plutôt comme des francophones hors Québec. Les mots traduisant généralement assez bien la réalité, on a là l'indication que le rêve canadien-français est, dans les faits, bel et bien terminé et que les premiers intéressés en sont parfaitement conscients.

Le rêve n'est plus, mais restent les descendants de ceux et celles qui s'en sont nourris.

Ces descendants sont à l'heure actuelle concentrés au Québec, et cette concentration ne pourra aller qu'en augmentant, le démographe Jacques Henripin prévoyant même qu'en l'an 2000 quatre-vingt quinze pour cent de tous les «parlants français» du Canada se retrouveront au Québec.

Quand on se base sur les seules données valables, i.e. celles qui portent sur la langue d'usage pour calculer le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec, on obtient le chiffre de 676 000, et ça, c'est en 1971. Pour ce qui est de la situation actuelle, on ne le saura malheureusement jamais de façon exacte, puisque Statistique-Canada a jugé préférable en 1981, tout comme en 1976 d'ailleurs, de ne pas poser la question sur la langue d'usage.

Des porte-parole du gouvernement fédéral ont bien tenté de nous faire accroire que c'est un souci d'économie qui a présidé à la décision de ne pas poser la question sur la langue d'usage. Mais que l'on ne s'y trompe pas. Si Statistique-Canada a omis de poser cette question d'importance primordiale, ce n'est sûrement pas afin d'économiser quelques dollars aux contribuables canadiens, mais bien plutôt pour éviter aux politiciens fédéraux l'embarras d'être confrontés à des données qui auraient très certainement révélé un taux affarant d'anglicisation chez les minorités francophones des provinces anglaises du Canada.

Décidément, pour les gens d'Ottawa, l'intérêt qu'il y aurait à connaître la situation véritable du fait français au Canada doit céder le pas aux impératifs de la lutte contre l'indépendance du Québec.

Il saute aux yeux, en effet, que si l'état précaire des minorités francophones à l'extérieur du Québec était mieux connu du peuple québécois, celui-ci pourrait se sentir menacé à l'intérieur du régime fédéral canadien et lorgnerait encore davantage du côté de l'indépendance.

Mais même si Ottawa tient mordicus à le cacher aux Québécois, il n'en reste pas moins que le français ne survit de façon significative, à l'extérieur du Québec, qu'au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

On entend souvent dire que la minorité francophone de cette dernière province est la plus nombreuse à l'extérieur du Québec, ce qui n'est pas faux; ce qu'on ne mentionne à peu près jamais, toutefois, c'est qu'à 352 465 parlants français, cette collectivité ne représentait plus, en 1971, qu'à peu près 4 pour cent de la population totale de l'Ontario, i.e. un pourcentage qui est presque exactement du même ordre de grandeur que le rapport des parlants français du Manitoba à la population totale de cette province. Et quand l'on connaît la situation nettement pitoyable du fait français au Manitoba, on est en droit de se demander ce qu'il faut penser de la tranquille assurance qu'affichent la plupart des porte-parole ou leaders de la collectivité franco-ontarienne.

Quand aux 200 000 parlants français du Nouveau-Brunswick, bien qu'ils soient moins nombreux que ceux de l'Ontario, leur situation est tout à fait différente. Ils représentent en effet plus de 30 p.c. de la population totale de cette province et ils constituent encore cette «masse critique» essentielle à la survie d'une minorité, qui, s'il faut en croire certains politicologues et autres spécialistes en la matière, s'établit quelque part entre 30 et 40 p.c. d'une population donnée, même s'il faut reconnaître que dans certains cas, tel celui de la minorité anglophone du Québec, des facteurs d'ordre surtout économique et culturel puissent faire en sorte que ce seuil se situe à un niveau beaucoup plus bas.

En résumé, en dehors du Nouveau-Brunswick, où le nom-

bre des parlants français leur confère un certain poids politique et où un isolement relatif, découlant de leur concentration dans le nord et l'est de la province, les protège dans une certaine mesure contre les ravages qu'exerce l'assimilation chez les autres minorités francophones, le fait français est en déroute partout dans les provinces anglaises du Canada.

Et à cette triste réalité, ni les manigances d'Ottawa pour éviter que soient posées les questions qui auraient dû l'être lors des recensements de 1976 et de 1981, ni la manipulation éhontée, par Ottawa toujours, des chiffres quant au nombre réel des parlants français à l'extérieur du Québec, ni les subventions fédérales à coup de millions, rien de tout cela ne peut changer quoi que ce soit.

L'effondrement du rêve canadien-français est l'aboutissement d'un long et pénible processus, qui était déjà bien amorcé à une époque aussi reculée que 1922, alors que celui qui allait par la suite devenir le cardinal Villeneuve écrivait: «Au regard du demi-siècle qui vient de s'écouler, qu'ont-ils été, sous le régime fédératif, ces compatriotes, sinon entravés, affaiblis, annihilés?»

Et prévoyant sans doute que cette décadence ne pourrait que continuer et même s'accélérer, il proposait, comme solution au problème de ces minorités francophones dangereusement décimées, «un État français fort, pratiquement homogène, totalement libre dans ses mouvements, (qui) formerait la plus sûre garantie de survie et d'intégrité pour l'âme des nôtres des avant-postes...». Comme à quelques-uns avant lui, et comme à d'autres sans cesse plus nombreux par la suite, un État français, totalement maître de son destin, apparaissait déjà à J.M.R. Villeneuve comme une nécessité.

Ce qui a changé depuis, je pense, c'est que les raisons que l'on peut invoquer en faveur d'un État québécois français ne sont plus les mêmes. Car, maintenant que les avant-postes, pour la survie desquels l'établissement d'un État français semblait une nécessité il y a une soixantaine d'années, sont irrémédiablement condamnés, c'est sur le Québec lui-même que va dorénavant porter l'offensive anglo-canadienne.

Il serait utopique, en effet, et certainement très dangereux, de s'imaginer que la démarche «canadien» en vue de la création

d'un Canada de type «One country, one language and one flag» s'arrêtera aux frontières du Québec. Le rêve anglo-canadien, lui, se porte bien, merci, d'autant plus qu'il peut compter sur de précieux appuis.

Il y a, tout d'abord, cette riche et puissante collectivité anglo-québécoise, qui a rapidement réussi à mettre en échec certains articles de la Loi 101 et qui a ainsi obtenu en quelques mois ce qui, pendant 90 ans, avait été refusé aux Franco-Manitobains.

Ne nous le cachons pas, c'est bien à l'affrontement de deux rêves que nous assistons présentement au Québec, une confrontation qui a toutes les allures d'un combat à finir et dont l'issue, de ce fait, sera extrêmement lourde de conséquences bonnes ou mauvaises pour le Québec, selon que le rêve québécois prévaudra ou sortira perdant de cet affrontement.

D'un côté, il y a le rêve canadien-français, savamment cultivé par Trudeau et qui, à long terme, vaudrait certainement aux Québécois un sort identique à celui qui, à l'heure actuelle, est le lot des minorités francophones des provinces anglaises du Canada. On ne le dira jamais assez, en effet: l'un des aspects les plus inquiétants du projet de renouvellement constitutionnel du gouvernement Trudeau est qu'il permettra de battre en brèche la Loi 101, qui est sans contredit la loi la plus vitale du Québec et la plus essentielle à son maintien comme État français, puisqu'elle est destinée à empêcher ce qui, avant son adoption, paraissait inévitable, i.e. la minorisation à plus ou moins brève échéance des Québécois francophones dans leur propre pays.

Et de l'autre côté, le rêve québécois, qui pourra, si la population du Québec devait un jour juger la chose souhaitable, prendre la forme de cet État souverain «totalement libre dans ses mouvements» que J.M.R. Villeneuve appelait de ses vœux il y a soixante ans; un rêve qui, même si cet idéal de la souveraineté devait ne pas être atteint, mais pour autant que les acquis de la Loi 101 seront préservés, offrira toujours aux Québécois francophones des garanties d'égalité, de dignité et de sécurité infiniment supérieur à celles que pourra jamais offrir sa contrepartie canadienne.

Deux rêves, en somme, dont l'aboutissement ne saurait manquer d'être aussi différent que le sont les personnes, Tru-

deau et Lévesque, dans lesquelles ils s'incarnent, car l'un est synonyme de déchéance et de mort, l'autre d'espoir et de vie.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de citer une dernière fois celui dont les propos ont servi d'introduction à ce texte. Lors des conférences qu'il prononce encore de temps en temps, il arrive à monsieur Séraphin Marion de demander à son auditoire quelle a été l'année la plus désastreuse dans l'histoire du Canada français. À cette question, on donne les réponses les plus diverses, l'année la plus souvent mentionnée étant 1759; et on s'étonne quand monsieur Marion répond à son tour que c'est 1850. Prié d'expliquer les raisons de son avance, monsieur Marion fait alors remarquer que cette année-là, pour la première fois depuis la Conquête, les Canadiens-Français se sont retrouvés en situation de minorité au Canada.

C'est là, il faut bien l'avouer, un point de vue rarement évoqué mais quand même très juste; pour un peuple, en effet, être minoritaire, c'est être privé de la capacité de prendre les moyens et de se donner les instruments qui pourraient empêcher de le devenir toujours davantage; c'est, en un mot, la pire des calamités, celle qui ouvre la porte à toutes les déchéances.

Le temps n'est plus à la nostalgie malsaine d'un rêve qui n'a jamais et ne fera jamais une place adéquate au fait français. Devant l'ampleur de la menace qui les guette, les Québécois doivent renoncer définitivement à la poursuite des mirages néfastes d'un rêve canadien qui n'a de français que le nom et, en optant résolument pour le rêve québécois, s'assurer qu'il n'y aura jamais, dans l'histoire du Québec, de date aussi funeste pour eux que 1850 l'a été pour les francophones hors Québec.

LA MARCHÉ DE L'INDÉPENDANCE

Les politiciens sont divisés.

Les universitaires ont peur de se compromettre.

Les hommes d'affaires ne se mouillent pas: c'est bien connu.

C'est qu'au fond, personne ne SENT que notre peuple est décidé.

225 ans de dépendance n'ont pas été effacés par 20 ans de MAÎTRE CHEZ NOUS.

La nation doit sortir de sa torpeur et recommencer à écrire l'histoire!

Gilles Rhéaume demande à la nation de reprendre la marche de la reconquête. Il faut que cet exemple soit repris, chaque année, jusqu'au bout, jusqu'au fait, pur et simple, de l'indépendance du Québec!

Le parc industriel portuaire de Bécancour

par SYLVAIN CROCHETIÈRE,
de Sherbrooke.

Introduction

Bécancour! Qu'est-ce que c'est? Bécancour, c'est d'abord et avant tout une ville. Mais c'est aussi un grand parc industriel d'Amérique du Nord. Nous traiterons donc, dans ce texte, du parc industriel de Bécancour et de la ville de Bécancour. Nous commencerons par un bref historique, pour ensuite traiter des caractères démographiques. Par la suite, nous mettrons en lumière les caractères économiques et industriels de Bécancour et des installations portuaires. Puis, nous parlerons de certaines industries du parc, en particulier de l'Aluminerie de Bécancour Inc. (Pechiney), et de la Corporation des produits réfractaires (Didier).

I - Caractéristiques démographiques et sociales

Géographie, climat, population

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal et Québec, en face de Trois-Rivières, Bécancour est formée de onze municipalités et paroisses. Cette fusion, qui s'est produite en octobre 1965, visait à faciliter la réalisation d'une zone industrielle pour attirer la grosse industrie au Québec. La ville s'étend sur 484 km² et comprend 10 500 habitants. Cette région est, de plus, très peuplée: 121 000 personnes vivent dans un rayon de 40 km. Pour bien situer Bécancour, disons qu'elle se trouve à 46°24' de latitude nord et 72°23' de longitude ouest et à 7,3 m au dessus du niveau de la mer.

Infrastructure sociale

Bécancour compte cinq écoles primaires et trois écoles secondaires. De plus, on trouve à Trois-Rivières un réseau d'enseignement qui s'étend de la pré-maternelle au niveau universitaire. Cet enseignement est dispensé dans les secteurs public

(jusqu'au niveau universitaire) et privé (jusqu'au niveau pré-universitaire).

De plus, 1 100 lits d'hôpitaux sont répartis dans cinq hôpitaux, qui comptent toutes les spécialités, dispersés dans un rayon de 16 km.

Loisirs et culture

Les lacs et les forêts de la région ne laissent pas indifférents les chasseurs et les pêcheurs qui la choisissent. Le canot est aussi privilégié, ainsi que les skieurs qui bénéficient de quatre centres de ski alpin et de nombreuses pistes de ski de fond. Cela, sans parler du parc de la Mauricie, dont la réputation n'est plus à faire.

II - Parc industriel portuaire de Bécancour

Généralités

Le parc industriel est situé au bord du Saint-Laurent et couvre 1 480 hectares. En plus de cela, la Société du parc industriel du centre du Québec possède 1 620 hectares attenants, qui permettront de répondre aux besoins d'expansion.

Une équipe d'architectes, d'urbanistes et d'ingénieurs ont conçu le plan directeur du parc industriel portuaire. Le terrain est plat et a une capacité portante de 10 tonnes au pied carré.

L'eau potable est traitée et filtrée à l'usine de filtration de Bécancour. Elle traite 7 575 m³ d'eau par jour et possède des réservoirs d'une capacité totale de 15 910 m³, en plus d'un réservoir de 4 545 m³ pour parer à l'accroissement de la demande en période de pointe.

Pour ce qui est de l'eau industrielle, le parc dispose d'un réseau de distribution d'eau brute tamisée. La prise d'eau est située à 760 m de la rive et est d'un diamètre de 1,35 m. Elle fournit 245 340 m³ en période d'eau basse et 431 620 m³ en période d'eau haute, à la station de pompage.

Installations portuaires

Elles font partie intégrante du parc industriel. C'est un port d'entrée aux termes de la loi de la marine marchande du Canada et la navigation y est ouverte toute l'année.

Ces installations comportent: un bassin intérieur de 232 m sur 205 m, d'une profondeur de 10,6 m (égale à la profondeur navigable du Saint-Laurent); quatre postes d'amarrage d'une longueur totale de 762 m; une aire de stockage de 5,7 hectares avec 61 hectares supplémentaires en voie d'aménagement; un entrepôt de 3 716 m² et d'une aire de stockage clôturée de 6 hectares située près des quais; des services de douanes et un poste de manutention horizontale.

Du côté des ressources électriques, l'Hydro-Québec a investi plus de six millions de dollars dans la construction de deux grands transformateurs, dans le parc industriel de Bécancour, qui ramènent le courant de 240 kv à 120 kv et de 120 kv à 25 kv. Ces installations assurent aux industries une alimentation sûre et abondante en énergie électrique.

Pour ce qui est du gaz naturel, la société Gaz Intercité Québec Inc. alimente le parc industriel depuis déjà un an. Cela, grâce à l'installation du gazoduc fait par la société Trans-Québec Maritimes et des forages effectués par la Société d'état SOQUIP.

De plus, le parc industriel de Bécancour est facile d'accès. Il est bordé par l'autoroute 20 sur la rive sud, par l'autoroute 40 sur la rive nord. Le tronçon de l'autoroute 30 qui traverse le parc relie l'autoroute 20 à l'autoroute 40 par l'intermédiaire de l'autoroute 55.

Le parc est, de plus, desservi par le réseau ferroviaire du CN. 8,5 km de voies composent le réseau ferroviaire à l'intérieur du parc. Sur l'autre rive (nord), le réseau du CP assure la livraison des matières premières et l'expédition des produits manufacturés du parc industriel de Bécancour (Voir tableaux 1 et 2).

TABLEAU 1**Caractéristiques du parc industriel**

Caractéristiques	Unités de mesure internationales	Unités de mesure impériales
Superficie totale	3 100 ha	7 660 acres
Superficie disponible	2 310 ha	5 700 acres
Coût du terrain	\$2,15 le m ²	\$0,20 le pied carré
Capacité portante maximum	957 kpa	10 tonnes au pied carré
Pression d'eau		
a) potable	517 kpa	75 livres par pouce carré
b) industrielle	620 kpa	90 livres par pouce carré
Capacité de pompage		
a) eau potable	7 575 m ³ /jour	1 666 000 gallons/jour
b) eau industrielle	90 920 m ³ /jour	20 000 000 gallons/jour
Electricité (tension)	haute tension 120 kv moyenne tension 25 kv basse tension 600 v	haute tension 120 kv moyenne tension 25 kv basse tension 600 v

Installations portuaires

Elles font partie intégrante du parc industriel. C'est un port d'entrée aux termes de la loi de la marine marchande du Canada et la navigation y est ouverte toute l'année.

TABLEAU 2

Taxes municipales — 1984

Dettes obligatoires per capita	793,00\$
Taux d'évaluation	95%
Taxe générale foncière	1,45% de l'évaluation
Taxe d'améliorations locales	Nil
Taxe scolaire	0,196% de l'évaluation
Taxe d'affaires	3% de la valeur locative
Taxe d'eau potable	(Minimum 175\$ par année)
	De 1 gal. à 110 000 gal.:
	1,89\$/1 000 gal.
	110 001 gal. à 440 000 gal.:
	0,79\$/1 000 gal.
	440 001 gal. et plus:
	0,64\$/1 000 gal.
	ou
	De 1 m ³ à 500 m ³ : 0,50\$/m ³
	501 m ³ à 2 000 m ³ : 0,21\$/m ³
	2 001 m ³ et plus: 0,17\$/m ³

III - Quelques entreprises

DIDIER (Corporation de produits réfractaires)

C'est la filiale canadienne de Didier-Werke AG, de Wiesbaden, en Allemagne. Cette société est membre d'un groupe de 17 usines. La société-mère et le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la SDIQ, se partagent la propriété de l'usine de Bécancour.

Didier fabrique des briques réfractaires basiques et à haute teneur en alumine. La superficie de l'usine est de 200 000 pieds carrés, avec une capacité de production de 40 000 tonnes de briques et 10 000 tonnes de matériaux pour garnissage monolithique.

Quant à la technologie, l'usine Didier de Bécancour possède un système de contrôle des matières premières entièrement automatisé, afin d'assurer une fabrication et une qualité constantes.

Le personnel de production et de marketing de Didier compte plus de 300 personnes. Le personnel technique est au nombre de 250 personnes, presque toutes recrutées localement et formées à l'usine.

Le groupe Didier est le plus grand manufacturier de produits réfractaires du monde. C'est une entreprise qui ne cesse de grandir, depuis plus de 150 ans.

Aluminerie de Bécancour Inc.

Commençant par la technologie, nous pourrions noter que l'Aluminerie de Bécancour Inc. utilisera une technologie de pointe, lui permettant de transformer une tonne d'aluminium avec 13 500 kw/h, comparativement à une moyenne de 16 500 pour l'industrie américaine en 1982. Elle sera aussi dotée des équipements anti-pollution les plus performants.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est l'impact économique de ce projet. Pendant les quatre années de production, 5 000 emplois directs et indirects seront créés. 1 000 personnes seront continuellement employées et jusqu'à 2 000 pendant les périodes de pointe. Une fois terminée, l'usine emploiera 850 personnes.

L'Aluminerie de Bécancour profitera de l'investissement de trois sociétés. Il s'agit de Pechiney (50,1%), de la SGF (24,95%)

et d'Alumax Inc. (24,95%).

Pechiney œuvre dans le secteur de l'aluminium depuis plus de 100 ans. Elle est également impliquée dans la production de ferro-alliages et de produits en cuivre et en bronze, ainsi que dans les secteurs de la céramique, de l'aéronautique (revêtement d'avions à réaction) et de combustibles pour réacteur nucléaire.

Pour les autres entreprises du parc industriel, voir le tableau

3.

Entreprise	Activité	Capital investi (\$)	Personnes employées
MANUFACTURER DE HOCKEYS	Fabrication de bâtons de hockey	2 000 000	17 personnes
ENTREPRISE DE PAPIERIE	Fabrication de tubes de papier	2 122 000 000	217 personnes
UNIVERSITÉ	Chaudière	2 1 000 000	24 personnes
POURTEUR CANADA INC.	Fabrication de carreaux et céramique	2 12 000 000	20 personnes
BRW CANADA INC.	Fabrication de ferro-alliages	2 23 000 000	230 personnes

TABLEAU 3

Entreprises manufacturières du parc industriel — 1981

Nom	Produit	Investissement	Emplois
MANUFACTURE DE HOCKEYS D.C. LTÉE	Fabrication de bâtons de hockey	\$ 100 000	10 personnes
ENTREPRISE DE PIPELINE UNIVERSELLE LTÉE Division Biraghi entreprise	Fabrication de tubes de chaudières étirés	\$ 1 000 000	17 personnes
CIL	Fabrication de chlore et de soude caustique	\$152 000 000	217 personnes
BÉTON DYNAMIQUE LTÉE	Usine de béton et de ciment	\$ 1 000 000	24 personnes
POLYKER CANADA INC.	Fabrication de carreaux et céramique décoratifs	\$ 15 000 000	50 personnes
SKW CANADA INC.	Fabrication de ferro- alliages	\$ 53 000 000	250 personnes

Nom	Produit	Investissement	Emplois
DIDIER CORPORATION DE PRODUITS RÉFRACTAIRES	Fabrication de produits réfractaires	\$ 25 000 000	210 personnes
UNIRACOR LTÉE	Fabrication de raccords à souder en bout	\$ 31 000 000	120 personnes

Conclusion

Comme nous avons pu le voir, l'impact économique de la création du parc industriel portuaire de Bécancour n'est pas négligeable. Ce parc industriel est, de plus, en constante expansion. Il est inutile de mentionner Pechiney comme exemple.

De plus, on y fait toujours des recherches. Peut-être qu'un jour l'électricité nous viendra d'usines thermonucléaires comme Gentilly I et Gentilly II, qui sont situées à proximité de l'usine CIL de Bécancour et du quai.

Mais, au succès est souvent lié une perte. Nous voudrions citer ici le cas de l'usine d'eau lourde Laprade, où des investissements considérables ont été engloutis et qui ne sera jamais opérationnelle.

Néanmoins, on peut prédire un avenir prometteur au parc industriel portuaire de Bécancour, un des plus grands d'Amérique du Nord.

Bibliographie

Gouvernement du Québec, *Installations portuaires de Bécancour*.

Gouvernement du Québec, *Bécancour*, société du parc industriel du centre du Québec.

Didier corp., *DIDIER corporation de produits réfractaires*.

Culture et patrimoine

par VIRGINIE BEAUDET

Alors que la ville de Québec célèbre cet été le quatre cent cinquantième anniversaire de la traversée de Jacques Cartier, notre province reçoit quelques centaines de milliers de touristes. Cet événement historique sans précédent oblige le gouvernement à réorienter ses efforts de développement touristique au Québec. En effet, nous disposons d'une culture et d'un patrimoine qui attirent chaque année de plus en plus de nos voisins Yankees.

Malgré nos différences culturelles il faut nous féliciter de nos richesses régionales, ethniques et linguistiques, au lieu de les considérer uniquement comme des problèmes à résoudre. En effet, cette diversité est un atout culturel inestimable. D'une part, nos traditions régionales sont pour l'ensemble du Québec une riche source d'inspiration. D'autre part, cette diversité fournit des points d'émergence d'idées distinctes, de valeurs et de perceptions qui sont une source importante de créativité. Ainsi est assurée la diffusion de produits culturels de tous genres, spécialement dans les régions autres que les grands centres urbains.

Il importe que les Québécois connaissent leur province, qu'ils soient renseignés sur son histoire, ses traditions et conscients de leurs réalisations collectives. En effet, nos deux langues officielles sont chacune liées à plusieurs traditions culturelles distinctes. Notre politique culturelle doit tenir compte de l'existence de cette dualité, sans pour autant compartimenter les Québécois en deux entités linguistiques. La plupart des anglophones connaissent mal les réalisations culturelles de leurs concitoyens francophones et il en est de même dans l'autre sens.

Enracinée au Québec, la culture d'expression française fleurit depuis plus de trois siècles. Elle a survécu à toutes sortes d'épreuves, pour s'épanouir et enrichir la vie culturelle du pays entier. La langue française continue de véhiculer la pensée et les sentiments de quelques milliers de Québécois. L'on ne saurait donc trop insister sur la nécessité de préserver et de développer cette grande tradition.

Parler de culture, c'est aussi parler de patrimoine. Le patrimoine québécois comprend d'abord la terre de nos ancêtres et les nombreuses merveilles naturelles qu'elle abrite. Il est composé d'éléments matériels et oraux par lesquels ont été transmises chansons populaires et histoires familiales, peinture et archives, maisons en vieilles pierres, forteresses en bois, etc. Présent dans nos campagnes comme dans nos villes, notre patrimoine se retrouve aussi dans les musées publics et les collections privées.

La conservation de cet héritage inestimable a été l'œuvre d'organismes spécialisées patronnés par tous les paliers du gouvernement, ainsi que par les sociétés privées et certains particuliers. Musées, galeries d'art, archives, bâtiments, sites historiques, collections publiques et privées en ont tous assuré la conservation.

Le gouvernement est sur le point de redéfinir ses priorités vis-à-vis du patrimoine provincial. Les Québécois y sont sensibles plus que jamais et s'y intéressent, comme le prouve l'étonnante multiplication des établissements de conservation, des lieux historiques, des parcs et les quantités de visiteurs qu'ils attirent.

Il n'en demeure pas moins que la conservation de notre patrimoine connaît plusieurs problèmes, en particulier ceux qui se rapportent à l'identification des valeurs à préserver et ce, au niveau du patrimoine foncier (lieux historiques et sites archéologiques).

Sans la préservation et la conservation du patrimoine, l'héritage se désagrège et finit par disparaître. Les objets et les idées qui nous relient au passé s'évanouissent à jamais. Or, la situation actuelle est assez alarmante. Les pertes dues aux détériorations et aux insuffisances de la conservation dans les établissements dépassent tous les ans le volume des acquisitions. Les destructions de bâtiments historiques ne cessent de soulever les protestations des groupes intéressés.

Nous n'avons pas le droit de nous couper de notre passé pour une question monétaire. Irremplaçable, le patrimoine ne peut être périodiquement ignoré ou négligé: à défaut de conservation il meurt. Bien que la préservation ait fait des progrès marqués, nos problèmes si particuliers de distances et d'écarts

climatiques nous obligent à trouver des moyens encore meilleurs et moins chers de protéger les nombreux témoignages de notre passé.

La politique culturelle québécoise doit favoriser les échanges entre les deux groupes linguistiques officiels et permettre ainsi à tous de profiter au mieux de cette dualité linguistique. Il est dans l'intérêt de la province que tous les Québécois, quelle que soit la région qu'ils habitent, aient accès à tous les produits culturels. La diversité régionale devrait imprégner l'ensemble de notre politique culturelle. Si nous ne tirons pas tout le parti voulu de cette richesse, en favorisant les échanges entre nos nombreuses traditions culturelles, elles évolueront en vase clos.

Correspondance

RÉPONSE DE M. RAYMOND GARNEAU

NDLR — En janvier 1985, nous avons publié une lettre de M. Léandre Fradet, secrétaire des *Amis de Lionel Groulx*, à M. Raymond Garneau qui, comme candidat libéral au fédéral, avait fait une déclaration d'allégeance au fédéralisme. M. Fradet l'avait trouvée exagérée et le lui avait dit en termes décisifs. M. Raymond Garneau réplique.

Monsieur Léandre Fradet,

J'ai reçu votre longue lettre du 4 novembre 1984.

Les divergences de vues qui nous séparent sont tellement considérables qu'il ne servirait à rien de tenter de vous faire changer d'idée, pas plus que votre lettre me fait opter pour votre point de vue.

La seule chose que je déplore est le ton que vous utilisez. Je ne vois pas pourquoi vous mettez autant d'agressivité dans vos propos. Pourquoi n'aurais-je pas le droit, comme Canadien français vivant au Québec, d'avoir une vision différente de la vôtre? Pourquoi, parce que je ne pense pas comme vous, suis-je un traître?

Au-delà des points de vue qui nous divisent, j'espère que vous m'accorderez au moins le bénéfice du doute quant au but que je vise, soit celui de voir se développer le fait français au Canada. Pour ma part, je constate que malgré tout ce que vous dites dans votre lettre, le Québec et le Canada français existent et tout cela a pu être réalisé dans le cadre fédératif Canadien.

Vivre en français au Canada et en Amérique du nord, sera toujours une chose difficile et pour ma part, je suis de ceux qui croient que, malgré toutes les faiblesses dont on peut l'accuser, notre appartenance au Canada constitue pour les francophones un point d'appui pouvant l'aider dans sa démarche sur un continent nord américain largement dominé par la langue et la culture anglaises.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Député Raymond Garneau

RÉPONSE DE M. LÉANDRE FRADET

Oui, en effet, «les divergences de vues sont tellement considérables qu'il ne servirait à rien de tenter de vous faire changer d'idée». Cependant, je reprends quelques-unes de vos affirmations, pour mettre au clair les points de divergence:

- 1 - «Pourquoi, parce que je ne pense pas comme vous, suis-je un traître?» RÉPONSE: Oui, vous avez le droit de ne pas penser comme moi. Ce pluralisme est une chose saine en démocratie. Mais il y a des limites dans le droit de ne pas penser comme moi. Si votre objectif ultime est de maintenir le Québec *dans la dépendance, et même d'augmenter cette dépendance*, n'allez-vous pas contre les intérêts mêmes du Québec que vous prétendez servir? Comme vous savez, vos 74 prédécesseurs au gouvernement de M. Trudeau ont été qualifiés publiquement de *traîtres* pour le traitement qu'ils ont fait subir au Québec. Les juges diront si une telle accusation peut être proférée en public. Mais qui empêchera nos gens de le penser?
- 2 - «Le but que je vise, soit celui de voir se développer le fait français au Canada.» RÉPONSE: Oui, vous voulez développer le fait français *au Canada*. Voulez-vous le faire pour le Québec? Croyez-vous y arriver par le système fédératif? Selon nous, le système fédératif est moribond. Nous vivons sous un *régime de plus en plus unitaire* et nous y sommes comme dans une camisole de force. Votre fédéralisme aurait besoin d'être redéfini, sinon il devient un attrape-nigaud! Votre malheur est d'arriver après le passage de M. Trudeau, qui a mis sa gloire à mâter le Québec. Les faits sont là. Êtes-vous aveugle?
- 3 - «Tout cela a pu être réalisé dans le cadre fédératif Canadien.» RÉPONSE: Que nous existions, voilà un fait. Mais le devons-nous au cadre fédératif canadien? Allez demander aux minorités françaises de dix provinces si elles existent «grâce au cadre fédératif canadien»? Oui, nous existons,

mais *malgré* le cadre fédératif canadien. Et nous n'existons plus de façon bien vivante dans le CANADA, mais de plus en plus seulement dans le QUÉBEC. Êtes-vous aveugle?

- 4 - «Notre appartenance au Canada constitue pour les francophones un point d'appui.» RÉPONSE: Comme vous dites ces choses avec une légèreté et une superficialité étonnantes! Comment trouver *un point d'appui* dans notre appartenance au Canada, si celui-ci ne cesse de nous rendre de plus en plus dépendant, s'il nous envoie ses soldats dès que nous pensons un peu différemment, s'il concocte une Constitution en pleine nuit, pour nous soumettre à une majorité anglo-canadienne?

Si vous croyez assez dans le fait français en Amérique du Nord, vous n'hésitez pas à reconnaître que, par notre vouloir-vivre manifesté par plus de deux siècles de survie, nous formons une nation de plein droit. Comment pouvez-vous refuser l'autodétermination à cette nation et nous enchaîner, par votre décision unilatérale, à un fédéralisme débilitant (j'ai accumulé les preuves historiques)? Comment pouvez-vous le proposer comme une solution définitive, comme un éternel *point d'appui*?

Vous prônez le *statu quo*. C'est assez conservateur. Est-ce judicieux? N'auriez-vous pas intérêt à vous dissocier des politiques de vos prédécesseurs? N'auriez-vous pas à être plus incisif en ce qui regarde l'avenir du Québec et sur les moyens à prendre pour qu'il soit maître chez lui? N'approuviez-vous pas M. Lesage, quand il lança ce slogan? Quelle pensée, originale, vigoureuse, fervente suivez-vous, en ce qui regarde les intérêts du Québec? Vous faites un acte de foi dans «*notre appartenance au Canada*». Cet acte de foi fait problème. Pour nous, il ne contient plus d'espérance. Savez-vous que vous êtes dépassé? Mais, par les temps qui courent, je vous concède que vous êtes électoralement rentable, dans le Québec, au moins pour vingt sièges sur les 75 sièges disponibles!

Bien vôtre — L'Électeur Léandre Fradet

À l'affût de l'actualité

par PATRICK ALLEN

L'Office des professions

L'Office des professions est né en 1974. Le gouvernement l'a créé en vue de mieux protéger le public que ne pouvaient le faire les corporations professionnelles, comme celles des avocats, des ingénieurs, des médecins, des comptables, des architectes, etc.

Dix ans plus tard, en 1984, on peut se demander si le citoyen, mieux sensibilisé à ses propres besoins et à ses droits personnels, ne remplacerait pas avantageusement le rôle de l'État.

Le Devoir (Cahier 3, 23 novembre 1984) fait réfléchir en étudiant l'Office des professions, dix ans après. Voici quelques titres: *L'OPQ et les corporations: un profond désaccord sur tout ou presque; La réglementation doit céder la place à la concurrence; L'évolution de la protection du public; Il faut questionner l'existence de l'Office des professions; La réglementation des honoraires professionnels n'assure pas au public des prix justes, etc.*

Le micro-ordinateur et les PME

Les petites et moyennes entreprises sont une force économique. Que vaut pour elles le micro-ordinateur dont la publicité nous rebat les oreilles? Un sondage nous le dit: voyez la revue *Commerce* (novembre 1974). Et c'est en blanc sur noir!

L'industrie agro-alimentaire: le secteur le plus important du Québec

Tel est le titre d'un article révélateur écrit dans *Le Devoir* du 26 novembre 1984 par Gérard Ghersi, professeur à l'Université Laval et Lucie Bourque, chercheur au GRAAL. Le tableau suivant que nous en extrayons est fort intéressant.

**QUELQUES INDICATEURS
DE LA TAILLE DU COMPLEXE AGRO-ALIMENTAIRE
DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC EN 1981**

	P.I.B. en millions\$	Population active en milliers
Agriculture	1303,0	73,4
Pêches	33,4	1,7
Industries des aliments et boissons	2078,6	75,8
Industrie du tabac	267,0	4,6
Commerce agro-alimentaire	2197,0	127,5
Hôtels et restaurants	1417,6	135,7
COMPLEXE AGRO-ALIMENTAIRE	7297,4	418,7
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE	71724,0	3100,4
POIDS DU COMPLEXE DANS L'ÉCONOMIE	10,2%	13,5%

La lecture de l'article éclaire la portée de ce tableau.

Le business au féminin

Il y a 10 ans, les femmes entrepreneurs étaient si rares qu'on les connaissait par leur nom; aujourd'hui, UN HOMME D'AFFAIRES SUR TROIS EST UNE FEMME, est-il écrit dans l'article *Le business au féminin*, par Sylvie Halpern, dans *l'Actualité* (janvier 1985).

Croire en soi, c'est une question d'éducation, pense Dina Lavoie: «Il faudrait peut-être cesser de ne donner que des modèles de gestion masculine aux filles. Quand je suis arrivée aux HEC, sur 1 000 cas d'entreprises qu'on étudiait, il n'y en avait qu'un qui concernait une femme propriétaire: le cas madame Busch, l'histoire — classique — d'une femme qui hérite d'une entreprise et hésite entre la diriger et la vendre. Eh bien! les garçons lui conseillaient toujours de laisser tomber mais les filles, elles, l'incitaient à poursuivre». Dina Lavoie anime chaque année depuis ce temps, avec Francine Harel-Giasson, toutes deux professeurs aux HEC, un séminaire intitulé *Habilités de direction pour femmes cadres...* Un signe des temps!

Les évêques et les femmes au Canada:

LE PRIX DU DIALOGUE

Relations de décembre 1984 offre à ses lectrices et lecteurs l'occasion de s'approprier les faits qui ont entouré la présentation du rapport du comité *ad hoc* de la Conférence des évêques

catholiques canadiens (CECC) sur le rôle des femmes dans l'Église. L'article qui établit ces faits est signé Gisèle Turcot et intitulé *Les évêques et les femmes au Canada, LE PRIX DU DIALOGUE*. Clair, concis et attrayant par sa présentation, il s'impose à notre réflexion.

Les professionnels de la comptabilité

709 candidats québécois au titre de comptables agréés sur 3 848 à travers l'ensemble du Canada ont réussi à l'automne l'examen final uniforme. C'étaient des diplômés de l'École des Hautes Études commerciales, de l'Université McGill, de l'Université Concordia, de l'Université du Québec, de l'Université Laval et de l'Université Sherbrooke.

Ce qui est aussi digne de mention est que les candidats francophones ont raflé environ les trois quarts des premières places pour l'ensemble du pays. Il y a donc de l'espoir pour le développement d'entreprises efficaces et prospères dans le Québec, puisque le comptable agréé est un des hommes par excellence pour aider le gestionnaire et le leader en affaires à tenir le gouvernail de son bateau.

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'examen final uniforme en sciences comptables a pour but de mesurer le jugement professionnel du candidat et sa capacité de formuler des recommandations basées sur le travail d'analyse et l'esprit de synthèse dont doit faire preuve un C.A. En plus de l'examen final, un stage de 2 ans dans un cabinet de comptables agréés reconnu comme maître de stage permet au candidat de valoriser définitivement son titre de C.A. Voilà des DROITS DUREMENT GAGNÉS pour servir en toute sécurité le public.

Coquille vide, volte-face, suite à un diktat ou à un ukase de Mulroney

Le député de Bourget, Camille Laurin, n'y va pas avec le dos de la cuiller dans le texte intégral de sa lettre adressée au premier ministre René Lévesque publié sous le titre *CAMILLE LAURIN À RENÉ LÉVESQUE: «Un exercice guère réussi» (Le Devoir, 14 décembre 1984).*

Il remercie d'abord M. Lévesque de ses bons mots à son égard pour qualifier ses longs états de service comme député et ministre, et déclare que la lettre du 4 décembre a été surtout l'oc-

casion de répéter et pousser ses arguments en même temps que de discréditer la thèse de ses adversaires, «Exercice guère réussi.» écrit Camille Laurin. Il met ensuite le chef du parti en face de ses contradictions et aborde le fond du problème: pourquoi cette soudaine volte-face en novembre 1984, après avoir accepté deux fois, en 1982 et en 1984, l'orientation du parti et les mandats qui en découlaient?

Pour deux raisons, écrit Camille Laurin: «D'abord conserver le pouvoir malgré des sondages désastreux, même s'il faut pour cela renoncer à l'idéologie centrale, à l'essence même du parti et en faire une coquille vide. Puis, obtenir le plus d'avantages possible pour le Québec du nouveau gouvernement fédéral sur les plans constitutionnels et économiques, afin de réparer les dégâts survenus sous le régime Trudeau.» Tous les Québécois, y compris Camille Laurin et ses collègues orthodoxes, appuient cette seconde raison, attitude totalement compatible avec le programme du parti, de même que l'esprit de coopération qui doit animer cette négociation, continue d'affirmer le ministre devenu simple député. Ce qui paraît injustifiable et inacceptable à M. Laurin et à ses collègues militants, c'est que le gouvernement Lévesque accepte inconditionnellement «cet ukase ou cet ultimatum... ce diktat du gouvernement Mulroney, cette condition préalable qui exige selon toute apparence l'abandon à toutes fins pratiques de la souveraineté et particulièrement lors de la prochaine élection.»

Cela veut dire négocier à genoux, se plier à la loi du plus fort, faire un tête-à-queue humiliant et se contenter d'une souveraineté *express*, sur de simples promesses, sans garanties devant un marchand d'illusions qui tente de faire oublier le cours de l'histoire.

M. Laurin s'explique davantage encore et il faut le lire au texte. C'est un témoignage d'une grande lucidité, plein d'idéal et de fierté. Peut-être est-il plus réaliste qu'on peut être porté à croire. Soyons aux aguets, afin de voir comment notre longue histoire de capitulation et de soumission se répète dans nos voies pleines de naïveté et de tactiques électoralistes! Quand les Québécois cesseront-ils d'être une bonne pâte à pétrir pour les autres, d'être manipulés comme des culs-de-jatte?

La productivité au Québec est-elle vraiment plus faible qu'en Ontario?

La productivité ou l'efficacité, ce qui est un peu synonyme de rendement au travail pour abaisser les coûts de production afin de mieux concurrencer sur les marchés, voilà un terme souvent galvaudé, employé à beaucoup de sauces pour aider et plus souvent nuire à l'activité économique au Québec. Pour mieux comprendre la vérité, l'esprit curieux et critique a intérêt à lire, dans la revue trimestrielle GESTION de novembre 1984, l'article intitulé *La productivité au Québec est-elle vraiment plus faible qu'en Ontario?* L'auteur, Paul-Martel Roy, professeur au département de sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal, soutient qu'il faut examiner avec soin les limites des mesures de productivité utilisées avant de conclure à la supériorité ou à l'infériorité d'une économie par rapport à une autre. À l'aide de quelques tableaux et d'un texte rigoureux, on apprend à savoir de quoi on parle et on en vient à obtenir des surprises agréables, là où la morosité fait trop de conquêtes.

Le F-18: un trou sans fond dans le budget

Ces titres coiffent un article intéressant et qui ne devrait pas passer inaperçu, écrit par Jean Pelletier (*Le Journal de Montréal*, 13 décembre 1984). Le public vient de découvrir que le prix des 138 chasseurs F-18 de la défense canadienne qui devait être de 5,2 milliards de dollars à l'origine en 1980, montera à 9 milliards ou plus, car il est impossible d'établir avec exactitude ce qu'il faudra payer.

Le chien de payant, le contribuable, en prend encore une fois pour son rhume. La raison de cette montée vertigineuse? Non pas seulement l'inflation, mais en partie les nombreux changements requis au prototype original conçu par la société vendeuse, McDonnell Douglas, et demandés après coup par le ministère de la Défense, surtout à cause des *abus colossaux* et du *manque de contrôle de la gestion* des coûts eux-mêmes.

Jean Pelletier donne une autre explication et écrit: «Dans son rapport vitriolique sur les dépenses gouvernementales et la gestion des fonds publics, le vérificateur général du Canada, Kenneth Dye, affirme que ce ne sont pas tant les histoires d'horreur au sujet du F-18 ou de l'ACDI qui sont bouleversantes, mais bien la profonde ignorance des parlementaires face à la fiscalité cana-

dienne». C'est cela l'ignorance coupable que le journaliste explique brièvement à l'aide du rapport Dye qui «estime que les privilèges fiscaux de tous ordres accordés à des entreprises, comme à des individus, loin d'accroître la productivité ou les ressources monétaires de l'État, au contraire appauvrissent ce dernier».

Au bas d'une des trois photos dans l'article de trois quarts d'une grande page, l'identification suivante est rappelée: «Gilles Lamontagne, ministre de la Défense dans l'ancien gouvernement Trudeau, affirmait que piloter un CF-18 était comme faire l'amour. Sa *maîtresse* lui coûte plutôt cher aujourd'hui: 3 milliards\$ de plus que prévu.» Souvenir d'un humour douteux, boutade passagère sans doute, mais témoignage du peu de sérieux de trop de parlementaires à sortir de leur ignorance avant de prendre leurs décisions et de renseigner plus intelligemment le public.

Sous cet angle, la photo n'est pas de trop ni de la boue lancée à ceux qui nous représentent au Parlement d'Ottawa ou de Québec. Elle donne du poids à l'auteur de l'article qui insiste sur la connaissance approfondie d'un dossier avant d'en disposer. Si les privilèges fiscaux que dénoncent Dye et Pelletier peuvent être utiles, la véritable question est de savoir s'ils sont compris et comptabilisés par le législateur, avec leurs conséquences sur l'activité économique du pays, d'une province ou d'une région.

Ainsi, selon Pelletier, le rapport Dye devrait inviter à mesurer l'impact économique à court et à long terme des déductions fiscales, une tâche presque pharaonique. Cette question est un lourd défi pour le premier ministre du Canada qui veut accroître certains privilèges et encouragements fiscaux pour activer l'économie tout en réduisant le déficit annuel de l'administration publique.

L'État-Providence est remis en question

C'est une remise en question complète de l'État-Providence libéral à laquelle il faut s'attendre avec le gouvernement Mulroney, écrit (*Le Soleil*, 15 décembre 1984) Richard Daignault. De quoi parle-t-on au juste? L'État-Providence fédéral ambitionnait de bannir les inégalités sociales les plus criantes. Il a implanté à cet effet l'assurance-chômage, les allocations fami-

liales, l'assurance-santé, la pension pour les personnes âgées, un système de péréquation visant à saupoudrer dans les provinces les plus défavorisées l'argent que l'on prenait chez celles qui étaient bien nanties, un régime de retraite, des subventions aux entreprises et aux individus, des exemptions d'impôts pour stimuler l'économie, des privilèges ici et là, aux amis du régime, etc.: «Tout cela pour aboutir à l'aliénation des provinces de l'Ouest, à une constitution nouvelle refusée par le Québec, à un inimaginable déficit budgétaire, à un taux de chômage scandaleux et une administration fédérale pourrie par les scandales et l'incompétence administrative.»

Parizeau veut éviter que le congrès dévie sur le leadership

Selon Pierre O'Neil (*Le Devoir*, 17 décembre 1984), Jacques Parizeau s'abstiendrait du congrès spécial d'orientation du 19 janvier pour éviter que sa participation soit interprétée comme une contestation du leadership du premier ministre René Lévesque: «Je ne veux pas que l'on se serve de moi pour faire d'un débat d'idées, d'orientations politiques, une simple guerre entre deux hommes pour atteindre un poste» a déclaré Jacques Parizeau à ses militants du comté de l'Assomption pour expliquer sa décision. Il croit aussi qu'une intervention de sa part au congrès serait perçue «comme une lutte de pouvoir, comme une bagarre d'hommes, comme une tentative de vouloir me mettre en ligne au cas où, à un moment donné, la place serait libre». Après d'autres explications, Jacques Parizeau indépendantiste sincère et inconditionnel soutient que M. Lévesque a eu tort de fonder tant d'espairs sur la générosité de Brian Mulroney et il montre pourquoi.

Pas de sanctions économiques américaines contre Pretoria

On sait (*Agence France Presse, Reuter, La Presse*, 14 décembre 1984) que Mgr Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, a lancé à Uppsala en Suède un appel en faveur de l'amnistie des prisonniers politiques en Afrique du Sud ainsi que de ceux qui vivent en exil. Au même moment à Washington, Chester Crocker, secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, a écarté l'idée de sanctions économiques américaines alors que 120 grandes sociétés américaines actives en Afrique du Sud s'étaient déjà engagées, au nom du code de conduite du pasteur Léon Sullivan, à éliminer la ségrégation raciale et à payer les mêmes salaires aux

Blancs et aux Noirs dans leur usine. Elles ont aussi décidé d'intervenir publiquement contre l'apartheid et en faveur des réformes sociales dans ce pays. Il y a là un espoir de jours meilleurs si on pense qu'environ 350 sociétés américaines ont des liens industriels ou financiers avec l'Afrique du Sud où les investissements directs américains totalisent 3,3 milliards de dollars.

Ottawa: le nouveau French Power

«Les nouveaux ministres toriens du Québec ont quelque chose en commun: ils commencent tous une nouvelle carrière», écrit Michel Vestel (*Actualité*, décembre 1984). L'article fait grand état de Monique Vézina, Michel Côté, André Bissonnette, Marcel Masse et Andrée Champagne. Celle-ci est ministre d'État (à Ottawa) de la jeunesse et entend «virer bout à bout» la vocation de son ministère. Elle expose à l'auteur de l'article l'approche conservatrice qu'elle favorise: «Il y a 10% de jeunes qui ont de sérieux problèmes d'adaptation dans la société. Il en reste 90% qui fonctionnent bien, qui font des choses parfois extraordinaires. C'est eux que nous allons mettre en lumière.» Mais madame Champagne doit se souvenir que l'éducation et la culture sont de compétence provinciale! Elle peut marcher sur un baril de poudre!

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

M. Jean Rioux
190, 7^e Avenue,
Iberville

5-85

J2X 1M6

**De concert
avec la**

VIE

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivieres.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE